

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 09 JUILLET 2010 A 09 H 30
(Convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

M. le Président Vincent FELTESSE ouvre la séance de ce dernier Conseil de Communauté avant les vacances, au cours duquel il indique qu'ils auront encore quelques décisions importantes à prendre.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. TURON et TOUZEAU ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Les procès-verbaux des séances du 19 février et 28 mai 2010 sont adoptés à l'unanimité, sans observation.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle que lors du dernier Conseil, ils ont adopté la reconduction de la délégation des aides à la pierre pour six années, et ont eu l'occasion de parler de leur politique habitat et logement, ce qui a pu être affiné lors de la conférence des communes qui s'est tenue à Eysines. Il souligne cette volonté qui est la leur de monter très fortement en puissance, et précise qu'hier a été une journée assez importante, puisque deux décisions ont été prises, dont une par le conseil d'administration d'Euratlantique pour l'attribution d'un pré marché à quatre équipes qui vont travailler sur le quartier de la gare. Il cède la parole à **M. JUPPE** pour exposer ce point.

M. JUPPE indique qu'il s'agissait de lancer le premier concours en vue de réaliser le premier projet urbain Euratlantique sur le territoire de Bordeaux, sur 160 ha autour de la gare avec des quartiers qui existent, Belcier, Carle Vernet, ou à créer, Amédée Saint Germain, et avec le problème important et sensible de l'accès à la gare par le sud par une voie nouvelle, qui permettra de se brancher sur la voie des quais. Il ajoute que cela concerne aussi l'aménagement des quais, ainsi que l'ensemble du dispositif de voirie autour de la gare.

Il fait observer qu'il s'agit donc d'un projet très important. Il précise qu'il convenait là de sélectionner les groupements d'architectes et d'urbanistes qui seront appelés à concourir d'ici la fin de l'année, et ils ont reçu 44 propositions très diverses, avec de très grands noms, de jeunes équipes, et beaucoup de candidats étrangers venus d'un peu partout en Europe. Le jury composé de 21 personnes, des élus, des architectes, également des représentants de l'État, s'est donc réuni hier et assez rapidement, on a vu se détacher quatre ou cinq groupements, et finalement, après le vote qui est intervenu, quatre d'entre eux ont été reçus à la quasi unanimité. Il s'agit de quatre équipes très prestigieuses et connues dont il communique la liste, qui est la suivante :

KCAP architectes urbanistes avec Mutabilis Paysage et Ingerop comme bureau d'étude, OMA dont l'architecte urbaniste est Rem Koolhaas dont la candidature a également été retenue dans le cadre de l'opération 50 000 logements, Reichen et Robert, architectes urbanistes avec Base comme paysagiste, et Rogers, qui est l'auteur du tribunal de grande instance, près de la cathédrale, associé à un cabinet d'architectes bordelais, Flint.

Suite à cette décision, il indique que ces quatre équipes vont travailler, et que le jury se réunira d'ici la fin de l'année ou le début d'année prochaine, pour choisir le lauréat qui va travailler pendant 9 ans avec l'établissement public d'aménagement pour mener à bien ce projet.

M. le Président Vincent FELTESSE signale que l'autre décision est, par ailleurs, qu'après discussion au sein d'un comité de pilotage, et en vertu d'une procédure juridique novatrice qu'on espère efficace, il a aussi annoncé hier en Bureau les 5 équipes qui vont travailler sur l'opération 50 000 logements pour les transports collectifs, dont il livre la liste : Il s'agit de Lacaton et Vassal AUC que l'on connaît bien sur Bordeaux associé avec un jeune architecte bordelais qui s'appelle Hutin et qui ont une sensibilité particulière sur la production de logement sur du logement abordable voir très abordable, Djamel Klouche qui a travaillé sur l'opération Plaine Rive droite, qui était le dernier commissaire d'Agora et faisait partie des 10 équipes du grand Paris, A. Chemetoff qui a travaillé sur l'île de Nantes, sur Nancy, qui est grand prix d'urbanisme, et qui travaille aussi de façon plus locale à Blanquefort et avec une filiale de la SNCF à Bègles. Il y a aussi Rem Koolhaas qu'on ne présente pas, dont on s'est posé la question de savoir s'il était pertinent qu'il soit également sur l'opération Euratlantique, mais ils ont estimé que la complémentarité entre une opération centrale et une articulation sur les grands territoires était importante. Et ils ont fait un dernier choix qui a été de prendre une jeune équipe étrangère aussi talentueuse du nord de la Belgique et des Pays-Bas, qui s'appelle 51N4 équipe.

Il souligne que ces cinq équipes vont rentrer dans un processus de dialogue compétitif avec la CUB, et ils vont les rencontrer une première fois le 19 juillet, puis trois fois d'ici la fin de l'année, et elles doivent leur présenter une stratégie globale avec des zooms sur certains enjeux. Il indique qu'on est en train d'articuler cela avec des comités de pilotage et avec les communes, les bailleurs sociaux, les promoteurs privés qu'ils ont également rencontré pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs en terme d'habitat et de logement, parce que l'on sait bien que la crise est là, que la demande sociale est forte, et que, en même temps, il y a une opportunité de développement importante pour notre agglomération.

Puis il informe ses collègues qu'il y a, lundi prochain, un comité de pilotage sur FORD, mais ils reparleront un peu plus tard de ce sujet.

Il rappelle enfin que s'est tenu hier leur dernier Bureau avant les vacances et qu'ils se retrouveront le 24 septembre pour un prochain Conseil, qui sera précédé d'une nouvelle édition du séminaire Nature de Ville, de Bordeaux Métropole 3.0.

Il aura été probablement organisé une petite délégation en début de semaine pour aller à Stockholm, qui a été nommé comme capitale européenne du développement durable, sachant qu'une commission réunie s'est tenue sur ce sujet le 2 juillet, mais il pense que cela vaut le coup qu'ils aillent à quelques uns voir comment cela se passe.

M. CHAUSSET souhaiterait, avant d'entamer l'ordre du jour, faire une petite mise au point, puisque son collègue **M. ROSSIGNOL** et lui-même ont été mis en cause cette semaine, publiquement, dans le journal, pour abus de pouvoir.

Il précise que lorsqu'on leur demande leur avis en tant que conseiller communautaire, Vice-Président, ou président de groupe, il est tout à fait dans leur rôle de tout simplement donner leur avis, mais c'est une autre chose de demander des informations aux services et de suggérer, même, que l'on regarde le projet différemment. Il estime qu'il ne s'agit pas d'abus de pouvoir, mais de l'exercice tout simplement de sa compétence d'élu, et ceci ne présage pas, bien sûr, du projet final.

Il répète que l'on n'est pas dans le principe de l'abus de pouvoir, mais il pense aussi qu'il y a eu une utilisation politique de cette affaire par d'autres personnes qu'il voulait également dénoncer ici. Il déclare être pour la récupération, mais pas pour la récupération politique, et en ce qui concerne particulièrement le sujet de la route de Toulouse, il fait part de leur point de vue, qui est qu'elle traverse quatre villes, et qu'il serait peut-être intéressant d'avoir une vision globale sur ces quatre communes avec la mise en place d'un comité de pilotage, pour regarder cette affaire d'intérêt d'agglomération.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il s'agit donc de la Barrière de Toulouse sur laquelle Alain JUPPE dira un mot, sachant que l'on pourra aborder les choses puisqu'on va parler des contrats de co-développement.

M. JUPPE se propose de décrypter en soulignant qu'il s'agit de la Barrière de Toulouse, et il déclare ne pas être choqué par le fait que les Vice-Présidents s'expriment sur des dossiers de leur compétence, mais que ce qui le choque, c'est que ce soit présenté comme une décision de la CUB, ce qui n'était pas le cas pour cette affaire. Il estime qu'il n'y a pas lieu de fouetter un chat, car tout cela n'est pas très grave, et ils ont demandé dans le contrat de co-développement, que les Maires concernés se mettent autour de la table, car ce n'est pas abandonné, mais méritait quelques réglages.

M. le Président Vincent FELTESSE estime normal que l'on puisse s'exprimer.

M. RESPAUD voit mal comment il ne pourrait pas intervenir suite aux déclarations précédentes, même s'il avait prévu de le faire à l'intérieur du débat qu'ils auront tout à l'heure sur le contrat de co-développement. Il intervient donc volontiers, concernant cet article qu'il a appelé « de complaisance », devant une situation complètement surréaliste, puisqu'on fait sur le terrain, dans ce cas là, le contraire de ce que l'on affirme ici dans cette instance.

Il reviendra donc tout à l'heure sur ce qu'il considère comme une situation complètement folle.

Il précise qu'en effet, il interpelle les Vice-Présidents concernés qui lui répondent qu'il n'y a pas un abus de pouvoir de leur part, et qu'ils sont chargés d'appliquer la politique qui a été décidée à l'unanimité. Aussi ne voit-il pas en quoi, de leur part, il y a eu un abus de pouvoir, sachant qu'il n'y a pas non plus, de sa part, une exploitation politicienne.

Il rappelle que la supervision de ce débat avait été confiée à deux adjoints de quartier ayant une vision bien équilibrée du clientélisme, et donc à partir de là, il ne voit pas pourquoi la parole des deux Vice-Présidents de la CUB serait inférieure à celle de ces deux adjoints de quartiers qui n'ont pas fait « leur boulot » par rapport aux objectifs de la CUB. Il estime d'ailleurs regrettable qu'ils siègent ici, et il signale en tout cas que ce n'était

pas un mensonge de sa part, car il est exact que le projet qui leur est présenté aujourd'hui est fortement différent de celui qui était prévu auparavant.

Certains conseillers du groupe Communauté d'Avenir exprimant bruyamment leur désapprobation, **M. le Président Vincent FELTESSE** s'adresse à eux pour leur indiquer qu'aujourd'hui, globalement, la classe politique est en train d'être discréditée au niveau national, et il les invite à voir toutes les études d'opinions sur ce point. Il leur rappelle que le débat qu'ils ont aujourd'hui est retransmis, qu'il s'agit d'un débat public, et qu'il y a un minimum de respect à avoir entre eux. Il ajoute qu'il peut y avoir des débats sur le fond, des prises de position bonnes ou pas, mais qu'en tout cas, surtout en ce moment, ils doivent éviter les invectives.

M. JUPPE prend note du rappel à l'ordre de **M. le Président** pour le groupe Communauté d'Avenir, en lui faisant remarquer que dans son intervention, il n'a utilisé aucune invective, et a essayé d'apaiser le débat, et non pas de l'aviver.

M. le Président Vincent FELTESSE est tout à fait d'accord avec lui, et lui précise qu'il ne parlait pas du fond, mais de la forme.

Puis il demande au Secrétaire de séance de citer les projets de délibération pour lesquels il est proposé un regroupement, en signalant que le dossier n° 18 concernant la vente d'un terrain au Haillan à la SA Stéris ne figurera pas dans ce regroupement, car cela représente 180 emplois, ce qui justifie que soit fait un zoom dessus, sachant qu'on n'a pas toujours des nouvelles de cet acabit.

M. GUICHARD indique que les élus Communistes et apparentés voteront contre le dossier n°38, relatif à une charge foncière et acquisition, pour les raisons que tous connaissent ici.

AFFAIRES REGROUPEES

M. DAVID

2010/8/ 1 Marchés Publics - BORDEAUX - Rue des Douves - Rénovation générale - Appel d'offres ouvert - Marché 09344 U - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/8/ 2 Marchés Publics - MERIGNAC - Avenue Jean Monnet - Requalification de la voie - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/8/ 3 Équipement en signalisation lumineuse - Proposition de programme 2010 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/8/ 4 VILLENAVE D'ORNON - Projet d'aménagement de l'avenue Georges Clemenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte - Dossier définitif du projet - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/8/ 5 Marchés publics - ARTIGUES - Aménagement du Centre Bourg - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2010/8/ 6 Avenant à la convention de coproduction CUB TV7 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2010/8/ 7 Convention relative à la sensibilisation, à la citoyenneté et à l'environnement pour un développement durable - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2010/8/ 10 Pôle CREAHD : Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat Durables - Programme d'actions 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/8/ 12 Blanquefort - Projet urbain du Centre Ville - convention de groupement de commandes - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/8/ 13 SAINT MEDARD EN JALLES - PAE "Cérillan" - Actualisation du coût prévisionnel des équipements publics et du programme de construction - Extension du périmètre - Répartition des maîtrises d'ouvrage - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/8/ 14 LE TAILLAN MEDOC- PAE Centre Bourg- Avenant n°1 à la convention de participation pour l'extension du groupe scolaire Eric Tabarly- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/8/ 15 Marchés publics - BLANQUEFORT - Projet urbain et aménagement des espaces publics du centre ville - Accord cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/8/ 16 Marchés publics - BRUGES - ZAC du TASTA - 3° phase - Travaux d'infrastructures et de VRD - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/8/ 17 Marchés Publics - FLOIRAC - ZAC des Quais - Construction d'un groupe scolaire- Marché de maîtrise d'oeuvre - Concours d'Architecture et d'Ingénierie - Attribution -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/8/ 19 Blanquefort - Ecoparc - Echange parcellaire avec soulte entre la SCI Saintex et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/8/ 20 Association Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux - Programme d'actions 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus communautaires membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale ne prennent pas part au vote

M. BRON

2010/8/ 21 Association Hauts de Garonne Développement - Programme d'actions 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/8/ 22 Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France - Congrès national des 25 et 26 juin 2010 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/8/ 23 Chambre des Métiers et de l'Artisanat - 20 èmes rencontres entre les Chambres des métiers françaises et allemandes les 17 et 18 juin 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/8/ 24 Association Ecosite du Bourgailh - Programme d'actions 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/8/ 26 MARCHES PUBLICS - Etude filière chimie - chimie verte - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/8/ 29 Collecte de la résidence "Les Chartreuses" à Bordeaux Caudéran - Convention entre la Communauté Urbaine et Gironde Habitat - Autorisation - Signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/8/ 30 Marchés publics - Eysines/Le Haillan - Construction du 3ème Centre Administratif et de Garages - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/8/ 31 Mise en sécurité de l'exploitation du tramway Phase 3 et des accès riverains d'une plateforme tramway - Procédure de convention d'indemnisation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/8/ 32 Marchés publics - Construction du tramway 3ème phase - Marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la ligne D - Marché n°08 307 U - Avenant à l'issue de l'avant-projet - Détermination du coût prévisionnel des travaux et du forfait de rémunération - Avenant n°2 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/8/ 33 Marchés publics - Construction du tramway 3ème phase - Marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la ligne D - Marché n°08 307 U - Résiliation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/8/ 34 Bordeaux - Zac Bastide Niel - Convention de financement d'études Cub - Caisse des Dépôts et Consignations - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FAVROUL

2010/8/ 35 Bruges - Appel à projets régional photovoltaïque connecté au réseau et intégré au bâti - Réalisation de la 7ème circonscription de voirie - Plan de financement modifié - participation du FEDER - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FAVROUL

2010/8/ 36 Financements européens 2007-2013 - Objectif Compétitivité Régionale et Emploi - LORMONT - ORU Génicart - Requalification de l'avenue de Paris - Autorisations - Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/8/ 38 AMBARES ET LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements individuels locatifs situés 22, rue du Maréchal Foch - Emprunts principaux de 77.667 € et 519.768 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. FREYGEFOND

2010/8/ 39 BEGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Charge foncière et construction de 39 logements collectifs locatifs sur l'îlot K, site des Chantiers Modernes, du quartier des Terres Neuves - Transfert de la garantie accordée par la Ville de Bègles - Emprunts principaux de 354.860 € et 3.813.440 €, du type PLUS CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/8/ 40 BEGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Charge foncière et construction de 21 logements collectifs locatifs, secteur nord du site des Terres Neuves, îlot C, bâtiment C2, rue Schuman - Emprunt principal de 2.745.000 €, du type PLS, auprès du Crédit Foncier de France - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/8/ 41 BEGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Réhabilitation des 48 logements collectifs locatifs du bâtiment B, îlot B, du quartier des Terres Neuves, rue du Théâtre de Verdure, rue des Mûriers et allée des Saules - Transfert de la garantie accordée par la Ville de Bègles - Emprunt principal de 1.810.975 €, du type PRUAS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/8/ 42 BORDEAUX - Association HABITATS JEUNES LE LEVAIN - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation d'un foyer soleil, résidence sociale jeunes, de 15 logements collectifs pour 17 places et situé 28, rue Paul Louis Lande - Emprunt principal de 319.414 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/8/ 43 FLOIRAC - LORMONT - Société Anonyme d'HLM LE FOYER DE LA GIRONDE - Travaux de réhabilitation de 34 logements collectifs locatifs de la résidence "Pasteur 1" à Floirac et des 262 logements collectifs locatifs de la résidence "Olympie" à Lormont - Emprunt principal de 165.000 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/8/ 45 Service Public d'Assainissement Non Collectif - Rapport moral 2009

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/8/ 46 Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif - DM n° 1 : Ajustement des crédits des dotations aux amortissements et des étalements de subvention au budget 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2010/8/ 47 Transports scolaires - Ville de Mérignac - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits - Avenant n°4

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2010/8/ 48 Marchés publics - Transports scolaires - Commune de Mérignac - Marché n° 08249U - Lot 5 - Avenant n° 1 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2010/8/ 49 Marchés publics - Transports scolaires - Commune de Mérignac - Marché n° 06152U - Lot 7 - Avenant n° 3 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2010/8/ 50 Contrat de cession des marques Mobil'infotbc et Tickarte - CUB / VEOLIA - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/8/ 51 Contrat de gérance CUB/OPH Aquitanis - Compte de résultat - Rapport d'activité pour l'année 2009 - Approbation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/8/ 52 Marchés Publics - Marché n° 07213 R - Location, entretien et maintenance d'un système numérique de reproduction de documents couleur - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/8/ 53 Talence - École maternelle Pablo Picasso - Désaffectation partielle et mise à disposition de la Commune - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/8/ 54 Marchés publics - Assistance aux déploiements des logiciels libres - Appel d'offres ouvert - Scénario A - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/8/ 55 Marchés Publics - Consolidation de serveurs - Avenants n°2 aux marchés n° 07/041U, 07/042R et 07/043U - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/8/ 56 Marchés Publics - Logiciel de gestion des contrôles d'accès de l'Hôtel de la CUB et autres sites distants : Fourniture, pose et maintenance des composants matériels - Appel d'offres ouvert - Scénario A - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2010/8/ 58 Partenariat avec l'A'urba - Subvention 2010 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/8/ 64 Association du Comité des oeuvres sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Subvention exceptionnelle de fonctionnement 2010 - Avenant à la convention financière 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/8/ 66 Direction Opérationnelle Environnement - Renforcement temporaire par 10 postes d'agent de collecte - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/8/ 67 Caisse de Secours et d'Entraide des Sapeurs-pompiers - Convention du 26 novembre 2001 - Avenant n° 9 relatif au versement de la subvention 2010 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2010/8/ 68 Régie de l'Abattoir - Décision modificative n°2 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/8/ 70 Appel à projet "Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité" - Attribution des fonds - Année 2010 - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/8/ 71 BASSENS - Parcelles AK 452 - 453 et 456 appartenant à l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS et parcelle communautaire AK 458 - Echange foncier - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/8/ 72 MERIGNAC - Avenue de l'Yser - Acquisition de terrains nus appartenant au Conseil Général de la Gironde - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/8/ 73 Territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Fonds de Solidarité Eau- Avenant n° 6 pour la participation 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/8/ 74 Travaux d'entretien, curage, protection des berges et travaux annexes des ruisseaux, jalles, esteys et fossés sur le territoire communautaire - Marché 07051U - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/8/ 75 Marché liaison Bastide-Brazza - Pose d'un collecteur Eaux Usées en microtunnel et en fouille - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/8/ 76 Marchés Publics - Station d'épuration de Cantinolle fiabilisation des ouvrages et construction d'une nouvelle filière - Marché n° 02315 U - Avenant n° 6 de transfert - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/8/ 78 Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat - Programme d'actions 2010 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

**2010/8/ 79 Association Territoires et Innovation Sociale - La "Fabrique à Initiatives" -
Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

**2010/8/ 80 Soutien à l'Association Territoires et Innovation Sociale - La Fabrique à
Initiatives - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision -
Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

**2010/8/ 81 Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Programmes
d'actions 2010 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision –
Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NON REGROUPEES**M. DAVID P/ MME LIRE**

**2010/8/ 59 Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des
espaces publics - Adoption**

M. SOLARI souhaite intervenir, car il lui semble important pour les personnes handicapées, de prioriser des mises aux normes pour des dépressions charretières, avec des plaques podotactiles, ainsi que les feux sonores pour les malvoyants et non voyants. Il pense que ce n'est pas un effort énorme, et que si on pouvait arriver à le faire chaque année, à partir d'une somme qui pourrait être dégagée sur l'excédent des 76 M€ dont on dispose, cela permettrait d'être en cohérence avec les termes de la loi du 11 février 2005, et de pouvoir apporter une meilleure accessibilité à ces personnes. Il les rencontre tous les jours en se déplaçant sur ces trottoirs, où il constate qu'on manque de dépressions charretières, de montées sur les trottoirs, et qu'on est obligé de s'engager sur la route. Il fait observer qu'en cas d'accident, c'est le Maire qui est pris en défaut, et cela peut poser des problèmes. Aussi considère-t-il qu'il faut que l'on puisse prendre cela en considération, cela ne coûterait pas très cher en le faisant sur plusieurs années. Il est en effet sûr qu'on n'arrivera pas à faire à hauteur des deux milliards d'Euro, et il vaut donc mieux travailler de façon plus cohérente.

Mme BALLOT note que les sommes allouées pour la mise en accessibilité sont nettement supérieures à ce que l'on pouvait prévoir, les études et diagnostics ayant fait apparaître au niveau de la voirie des estimations gigantesques, la CUB disposant de presque 5 000 Kms, et le double en cheminement piétons. Elle souligne qu'à terme, on aura besoin de beaucoup plus que ce que l'on avait prévu au budget, et ce sera nettement supérieur à prévoir à court terme. Elle constate que l'on doit faire des choix, et la CUB fera

face à ses responsabilités, mais elle estime que l'État, le Département, le Conseil Régional et les Communes, toutes les collectivités locales, devront participer à l'effort financier, dans un but d'intérêt général, de prise en compte des besoins des personnes handicapées.

Elle estime qu'il faudra qu'ils prennent leurs responsabilités face aux demandes de mise aux normes, lorsqu'il s'agira de modifier radicalement la voirie, pour prendre en compte ces dispositions d'accessibilité, et comme un doublement de l'enveloppe voirie ne sera pas supportable, elle souligne que les communes devront faire des choix pour rendre, dans le cadre de leurs contrats de co-développement respectifs, un dossier qui concerne toutes les accessibilités.

M. Alain DAVID insiste sur le fait qu'ils sont mobilisés sur ces sujets, et vont faire des propositions, mais tout ne sera pas possible, et comme le disait leur collègue **M. SOLARI**, ils vont définir un certain nombre de priorités à proposer à **M. le Président** et au Bureau, de façon, malgré tout, à ne pouvoir peut-être pas tout résoudre, mais avancer sur ce dossier d'une manière très sensible.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que cela demande aussi une refonte en profondeur de leur manière de faire de la voirie, sur ce dossier et sur d'autres, et c'est vraiment un chantier qu'ils ont devant eux.

Il y a une commission conduite du changement qui a déjà fait ses preuves, et il pense qu'il faudra que l'on l'élargisse, bien sûr au Président de la commission voirie, mais aussi à d'autres personnes, pour que l'on voit comment on peut intégrer ces contraintes là, parce qu'ils ont ce défi et d'autres devant eux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2010/8/ 8 Technopole de l'agglomération bordelaise - Association Bordeaux Technowest - Salon des drones civils les 15 et 16 septembre 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

M. ROSSIGNOL précise que leur groupe, les Verts – Europe Écologie, va s'abstenir sur cette délibération en souhaitant appeler leur connaissance sur les implications d'une utilisation importante dans le domaine civil desdits drones.

En effet, il signale qu'il y a une liaison très forte entre les drones civils et les drones militaires, et que dans la délibération, il est fait mention, à plusieurs reprises, de manière récurrente, aux applications militaires des drones, tandis que le titre de la délibération ne fait mention que des drones civils.

Il indique que les points positifs de l'utilisation des drones peuvent être la surveillance des incendies, retrouver des personnes disparues en montagne par exemple, ou surveiller des grandes manifestations urbaines, ou, comme cela a été fait, pour survoler les banlieues.

Il souhaite évoquer devant ses collègues le « panoptique » qui est un type d'architecture carcérale imaginée par le philosophe utilitariste Jeremy Bentham à la fin du XVIIIème siècle. Il précise qu'il existait en France des prisons panoptiques dont la plus célèbre, qui

se situait rue de la petite Roquette, a été détruite. Il indique que l'objectif était de permettre aux gardiens de surveiller les détenus sans que ceux-ci puissent les voir. Il ajoute que le philosophe et historien, Michel Foucault, dans son ouvrage « surveiller et punir » de 1975, a théorisé cela pour la société toute entière, à savoir que des dispositifs allaient être mis en place pour créer un sentiment d'omniprésence invisible sur l'ensemble de la population et il le cite : « un assujettissement réel naît mécaniquement d'une relation fictive, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des moyens de force pour contraindre le condamné à la bonne conduite, le fou au calme, l'ouvrier au travail, l'écolier à l'application ».

Il estime que la crainte que l'on peut avoir dans la généralisation de l'usage des drones en milieu civil dans nos villes, c'est que l'on ait des petites machines de 50cm et de 500 gr silencieuses, qui pourront voler à 5 m de hauteur, et qui auront une technologie embarquée leur permettant de voir, écouter, enregistrer, et on sera donc, en permanence, surveillés. Il indique que ce type de société n'est pas le leur, et il tenait à appeler l'attention de ses collègues sur l'avenir vers lequel on allait, sachant qu'on peut déjà acheter un drone pour la modique somme de \$ 300, et le piloter depuis son i-phone. Il insiste sur le fait que les applications présentées sont ludiques, mais qu'on peut se demander quels sont les autres usages qui vont être mis en place.

Il signale qu'ils vont donc s'abstenir, en soulignant le danger auquel on s'expose, les Verts souhaitant la mise en place d'une charte très contraignante au niveau législatif pour l'utilisation de tels engins.

M. le Président Vincent FELTESSE retient les précautions exprimées par les Verts Europe-Ecologie à l'égard des drones, mais il souligne que cette manifestation est assez positive, ce qui n'empêche pas que le débat sur les questions posées mérite d'être traité. Il pense cependant, qu'il ne faut pas opposer libertés publiques et technologies.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Verts-Europe
Ecologie s'abstient

M. BENOIT

**2010/8/ 9 Pôle de Compétitivité Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués -
 Association Aérospace Valley - Programme d'actions 2010 - Subvention -
 Convention - Décision - Autorisation**

M. PENEL souhaite, avant d'intervenir plus longuement sur Ford, réaffirmer une nouvelle fois l'opposition du groupe des élus Communistes et apparentés aux pôles de compétitivité qui bénéficient largement des subsides publics, sans contrepartie en matière d'emploi, et qui d'autre part, vampirisent la recherche publique comme ils l'ont déjà exprimé. Ils restent favorables à la création de pôles de coopération qui permettent effectivement des synergies, mais dont les objectifs ne seraient pas d'augmenter le taux de rentabilité des grands groupes.

Puis il rappelle qu'il y a 15 jours, dans cette assemblée, ils intervenaient pour que Ford revienne dans la danse pour l'avenir du site de Blanquefort. Ils sont aujourd'hui satisfaits que Ford Europe ait reçu les représentants des salariés par deux fois, et estiment que

c'est un 1^{er} pas, mais ce n'est pas suffisant, car en effet, force est de constater qu'il y a près de 18 mois de retard sur les projets initiés par les repreneurs HZ et Johan Hay.

Il fait observer que les différents rassemblements des salariés, devenus plus forts avec la reconstitution de l'intersyndicale, ont montré combien ceux-ci en avaient ras-le-bol et attendaient des solutions viables pour leur avenir, et c'est une véritable lutte pour l'emploi qu'ils mènent au quotidien au sein de l'entreprise. Il ajoute qu'il semblerait que Ford cherche aujourd'hui un investissement viable pour l'emploi, par le biais de partenaires ou de sous-traitants.

Le bon sens, la logique économique voudraient à leur avis, que Ford revienne sur le site de FAI, car ils savent que Ford va faire des investissements importants en Europe de l'Ouest, et Ford Blanquefort garde une force essentielle qui est celle d'avoir pu conserver toute la compétence de ses salariés.

Il indique à M. le Président que c'est donc le sens de leur interpellation, car cet établissement, en lien avec les salariés, doit faire pression sur Ford pour qu'il réinvestisse en son nom le site de Blanquefort qui peut, comme ils le revendiquent, devenir un pôle essentiel pour le véhicule de demain, électrique ou hybride, mais il faut des investissements

M. CHAUSSET indique que les Verts Europe-Écologie s'abstiendront sur cette délibération, car ils s'interrogent sur l'utilité pour la CUB de verser 100 000€ à ce pôle de compétitivité, et souhaiteraient avoir une réponse à cette question. Il demande s'il existe des rapports, une évaluation, alors que par ailleurs, on voit des emplois qui disparaissent dans ce domaine, pas plus loin que THALES au Haillan, où il y a délocalisation, alors que normalement, on devrait être dans ce pôle de compétitivité.

M. le Président Vincent FELTESSE se propose d'apporter quelques précisions sur FORD, où, effectivement, on est dans une situation extrêmement négative et noire, comme il a pu le dire au dernier Conseil auquel M. PENEL n'assistait pas, étant à Cologne. Il pense qu'il faut presque acter l'échec de l'actuel plan de reprise, parce que l'on a perdu trop de temps. Il estime que le point positif, c'est que FORD Europe est revenu dans le jeu, et qu'il y a eu plusieurs réunions avec l'intersyndicale, auxquelles M. PENEL a participé.

Il indique que le point négatif, c'est que les choses demeurent quand même assez floues, malgré les courriers d'engagement qui ont pu être envoyés. Il y a, lundi, un comité de pilotage à la préfecture qui, l'espère-t-il, sera réellement efficace, puisque par le passé, on sait que ce n'est pas forcément au niveau local que l'on a pu trouver les solutions, et, vu le compte à rebours infernal, il reste 18 mois pour que FORD arrête d'être présent sur Blanquefort, sachant que ce ne sont pas les 176 emplois du projet ATLAS qui vont compenser les choses.

Il pense qu'il faut vraiment que l'on arrive à maintenir la pression, que les syndicats la maintiennent, ce qui a permis de faire un peu bouger les choses, et qu'ensuite, un des points que l'on doit obtenir lundi prochain, est une méthodologie de travail précise, avec un calendrier précis, parce que la dernière fois qu'ils se sont vus avec Christine Lagarde qui s'est beaucoup investie à chaque fois, répète-il et il l'en remercie, c'était au mois de février. A l'époque, on leur a dit que tout allait bien, alors que dans le courrier que leur a envoyé FORD l'autre jour, on a des interrogations profondes depuis le mois de mars. Il a donc un peu le sentiment, avec le recul, que ce qui s'était passé la dernière fois à Bercy, n'était pas très sérieux, et on ne peut plus se permettre ce genre de chose. Il demandera

vraiment au Préfet que l'on ait des rencontres extrêmement régulières, et que l'on ne coure pas dans tous les sens, parce que sinon, on ne s'en sortira pas.

M. JUPPE n'a pas grand-chose à ajouter, portant le même diagnostic que **M. le Président**, sur le fait qu'il faut maintenir la pression. Ils avaient souhaité que Mme Lagarde préside elle-même un comité de pilotage, mais elle préfère que cela se passe au niveau préfectoral. Il indique que dans la réponse qu'elle adressait à la lettre qu'ils avaient cosignée il y a quelques jours, elle leur dit qu'ils se réuniront ensemble le moment venu, avant la fin de l'année, pour un comité de pilotage sous sa présidence.

Il croit qu'il faut maintenir aussi la pression au niveau ministériel, parce que les messages de Christine Lagarde auprès de FORD ont été, jusqu'à présent relativement efficaces, et elle a fait bouger un peu le jeu. Il considère donc qu'il leur faut obtenir lundi un plan de travail précis et méthodique.

M. BENOIT fait l'hypothèse que **M. CHAUSSET**, comme les autres conseillers, a lu l'intégralité de la délibération qui précise l'ensemble des actions qui vont être menées en collaboration avec Aérospatiale Valley, c'est-à-dire la promotion du territoire du pôle par un certain nombre de moyens qui sont évoqués, comme la constitution du réseau de diffusion des connaissances, compétences, formation, définition, détection à la valorisation des projets de recherche développement et leur structure, l'administration du pôle, les actions à l'international, l'ingénierie financière à la coordination. Il lui fait donc observer qu'au bout du compte, il y a un projet tout à fait innovant et participatif, dans lequel travaille la CUB, et donc l'accompagnement est estimé à 100 000€.

M. le Président Vincent FELTESSE pense, à titre personnel, que c'est important que la CUB soit présente dans ce pôle de compétitivité, mais cela nécessite aussi de leur part une grande vigilance, parce que c'est de l'argent public. Il ajoute qu'il faut qu'il y ait un retour, d'autant plus que l'on sait bien que les rapports Aquitaine – Midi Pyrénées au sein du pôle de compétitivité ne sont pas toujours évidents, et qu'il faut que l'on se batte bien pour que notre territoire soit représenté et bénéficie de ces opportunités.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Verts-Europe
Ecologie s'abstient et le groupe des
élus Communistes et apparentés vote
contre

M. BOBET

2010/8/ 11 Résorption des points noirs bruit du réseau ferroviaire sur le territoire communautaire - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation de signature

M. BOBET tient en préalable à la présentation de cette délibération, à dire à ses collègues que sans attendre l'élaboration des plans de protection du bruit, la CUB s'est déjà bien engagée à la réalisation de travaux de protection phonique, en participant financièrement à trois programmes de travaux. Puis il donne lecture du projet de délibération.

M. ROSSIGNOL indique que les élus Verts voteront évidemment pour, car ils sont très satisfaits de cette délibération, mais il souhaite souligner que le bruit est une nuisance très

injuste, qui touche principalement les populations défavorisées qui vivent dans des logements mal insonorisés, et que ce n'est pas assez pris en compte d'un point de vue général.

Il signale qu'une étude Sofres de mai 2010, précise que 2/3 des Français sont gênés par le bruit, et qu'un sur six pense à déménager à cause du bruit.

Il pense que s'il y a donc vraiment un message à apporter aujourd'hui, c'est de dire que la CUB doit dans tous ses projets, à venir ou actuels, prendre en compte la dimension de nuisance sonore de manière très volontariste, que ce soit de la voirie ou des équipements, dès l'origine de la conception du projet, car à leurs yeux, cette nuisance forte n'est pas assez prise en considération.

M. BOBET considère que l'intervention de **Clément ROSSIGNOL** est effectivement logique, qu'il a raison, et il est bien prévu de mettre en place un plan de prévention auquel ils s'attendent. Il souligne qu'ils démarrent, ayant pris du retard, mais qu'il est bien prévu d'accélérer le rythme, car ils sont bien conscients de la difficulté.

M. HERITIE a eu l'occasion de recevoir, il y a quelques jours, M. Lebrun qui a été missionné par le Ministère au sujet des points noirs et des bruits ferroviaires, et ils ont donc pu faire un état des lieux, en particulier sur la CUB, notamment à l'occasion de l'arrivée de la future Ligne à Grande Vitesse et du grand projet Sud Ouest sur le sud de l'agglomération, mais aussi sur le réseau existant. Il lui paraît important d'aller plus loin dans ce partenariat sur les prochaines années, puisque dans les quatre à cinq prochaines années, ils vont avoir à travailler sur ces points là, et il est important, à son avis, que la Communauté Urbaine soit en première ligne. Il pense qu'elle le sera de toute façon, de par les travaux qu'il y aura sur l'agglomération.

C'est quelque chose sur lequel il voulait insister et qui lui semble important, à la fois pour les populations comme vient de le dire **M. ROSSIGNOL**, et par rapport au projet de développement de leur future métropole d'un million d'habitants.

M. Alain CAZABONNE, ne se souvenant pas de la suite de l'opération, demande si, au niveau du choix de systèmes, une fois que l'expérimentation sera terminée, on disposera déjà d'un calendrier des réalisations.

M. BOBET lui répond que celui-ci n'est pas arrêté.

M. le Président Vincent FELTESSE constate qu'ils ont eu Bègles, Ambarès, Talence, et qu'il doit manquer Villenave d'Ornon.

M. PUJOL signale que les lois qui sont appliquées dans le cadre des protections phoniques devraient évoluer en ce qui concerne le bruit ferroviaire qui n'est pas le même que le bruit routier, car aujourd'hui, on s'aperçoit que l'on applique les mêmes normes, ce qui est complètement inadapté par rapport à la protection des riverains qui se situent sur le bord de ces voies ferrées. Il estime nécessaire et important que l'on fasse évoluer ces normes, parce qu'un train qui passe fait un bruit pendant un temps court, mais s'il en passe plusieurs, cela fait du bruit pendant un certain temps. Le problème qu'il souligne est que l'on fait des moyennes dans le cadre des textes actuels, qui sont inférieures au niveau sonore réel, et que cela fait que les protections sont largement sous évaluées.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que dans le courrier qu'il a envoyé, en tant que Président de la CUB, à M Liberman, un autre Inspecteur général, a été abordée cette question de la résorption du bruit pour le ferré, parce que sur la voirie, ces dernières années, il y a pas mal de progrès qui ont été faits, alors qu'en revanche, sur le ferré, on ne s'est pas donné les mêmes capacités techniques pour faire évoluer les choses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABISTE P/ M. BRON

2010/8/ 18 LE HAILLAN - AEROPARC - Vente d'un terrain de 27 250 m2 à la SAS STERIS SURGICAL TECHNOLOGIES - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT P/ M. BRON

2010/8/ 25 MARCHES PUBLICS - Étude sur la filière logistique - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

M. ROSSIGNOL indique que le transport routier sur la CUB représente 22 % des émissions de gaz à effet de serre, et la thématique de la logistique durable est donc une thématique fondamentale que l'on devrait davantage exploiter et, peut-être mieux souligner dans la délibération. Il relève qu'il est évidemment fait mention du développement durable dans la logique duquel cela s'inscrit, mais il trouve que c'est peut-être un peu léger, et pas assez appuyé dans la délibération. Il estime qu'il faut être volontariste pour l'aborder sous l'angle de la logistique durable. Il pense qu'ils pourraient faire leurs les mots de Francis Tanguy, qui est le directeur de l'agence d'urbanisme de la ville de Paris, qui porte très fortement dans la région francilienne le « tram fret », c'est-à-dire le fret sur le tramway, la nuit, en ville, et son objectif est de multiplier les démonstrations pour prouver que l'option tram fret fonctionne. Il considère que c'est à eux d'être imaginatifs dans l'angle du développement durable, sur cette filière logistique.

M. BENOIT est d'accord pour que dans le cahier des charges, cela puisse être intégré.

M. TURON souligne que la logistique ne doit pas être négligée, parce que c'est un élément essentiel du développement de bien d'autres activités, et que de la qualité de la logistique dépend le développement de ces activités. Il ajoute que c'est aussi source de très nombreux emplois, en particulier lorsqu'il y a des conditionnements, mais ceux-ci doivent être faits et développés sur des lieux appropriés, pour permettre justement cette vision durable, en particulier avec un bi ou un tri modal.

M. JUPPE formule une suggestion dans ce sens, puisqu'il y a des problèmes de dégroupage en ville, et qu'on voit arriver des camions d'un tonnage élevé, qui, par exemple sur le cours de l'Intendance, « bousillent » tout. On lui a suggéré d'utiliser le tramway, parfois, à certaines heures, et il pourrait y avoir un wagon réservé au dégroupage. Il ne sait pas si c'est possible, mais c'est une suggestion qu'il met sur la table pour qu'on l'étudie.

M. le Président Vincent FELTESSE rejoint Jean-Pierre TURON sur l'enjeu de la logistique dans une agglomération, sachant que c'est quelque chose que l'on ne travaille jamais suffisamment, puisqu'on le fait surtout au niveau communal, avec les difficultés que cela peut engendrer, alors qu'il faut avoir un vrai plan de desserte et de logistique pour les entreprises, car c'est fondamental.

Il estime, ensuite, que ce plan de desserte pour une agglomération doit aussi aborder les nouvelles manières de faire de la logistique de dégroupage, comme cela vient d'être indiqué par Alain JUPPE, et c'est porteur de marge de progression.

Enfin, il indique avoir eu, il y a quelques jours, une réunion de travail avec Francis Tanguy, le nouveau directeur du CERTU, et M. Offner directeur de l'agence d'urbanisme, pour voir effectivement comment on pouvait lancer au niveau national, une étude sur cette articulation logistique / Tram, puisque l'APU a pris position. Il précise que l'on va essayer de mettre en place un partenariat entre la fédération nationale des agences d'urbanisme et le CERTU pour aller sur certains terrains expérimentaux, et, bien sûr, Bordeaux pourra se porter candidate. Il souligne que c'est sans le tramway la nuit, car, comme M. CHAUSSET, il sait que l'on ne le peut pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2010/8/ 27 LE PROJET D'ADMINISTRATION DE LA CUB - ADOPTION

Mme CARTRON souligne qu'il n'est pas question de penser, au travers de ce projet, que la CUB aurait été inefficace, ou que sa technicité n'aurait pas été à la mesure des enjeux et des projets qu'ils partagent tous ensemble.

Elle tient, avec tous ceux qui ont travaillé à ce projet, à noter que les agents de la CUB sont très impliqués dans la mission qui est la leur, et qu'ils peuvent être fiers aujourd'hui de ce qui a été fait, et bien fait, mais on vit dans un monde en perpétuelle évolution, et en particulier depuis une dizaine d'années, ce qui remonte au dernier projet d'administration, les choses ont évolué comme les attentes des habitants ou des citoyens, les projets se sont complexifiés, d'où la nécessité d'un nouveau projet d'administration et d'organisation.

Cinq ambitions ont déjà été mises en place, qu'ils affirment comme un axe fort.

A ce stade, elle voudrait vraiment remercier tous ses collègues qui depuis un an, ont participé très efficacement, très assidûment, à toutes les réunions, en particulier du comité de pilotage et de la commission nouvelle gouvernance, mais aussi remercier et rendre hommage au travail extrêmement important mené avec diplomatie et avec ténacité par Eric DELZANT, entouré de son équipe, qui s'est énormément impliqué dans cette démarche, en intégrant la volonté politique des élus, et en essayant de construire le projet le plus adapté, le plus juste, qui est proposé aujourd'hui.

Elle souligne que cette délibération marque une étape, et que ce n'est pas l'aboutissement de toute concertation et de tout travail, parce qu'il y aura justement un travail de concertation à mener avec les agents quant à la nouvelle organisation, à la nouvelle attribution des postes, et elle assure ses collègues qu'il y aura le plus grand

échange et la plus grande prise en compte des attentes des agents quant aux nouvelles affectations qui pourraient leur être proposées. Elle ajoute que tout ceci se fait dans une motivation partagée et dans une ambition qui est celle de tous, que la CUB soit cette belle collectivité qui puisse répondre aux enjeux du territoire.

M. Alain CAZABONNE rappelle avoir eu l'occasion à titre personnel, d'intervenir en différents lieux et en différentes circonstances au sujet de ce projet. Il signale intervenir aujourd'hui au nom de Communauté d'Avenir. Il fait remarquer que l'idée de rapprocher la décision de chaque maire était, bien sûr, quelque chose de souhaitable, dont ils ont longuement discuté, le but final étant d'arriver à une meilleure organisation et une meilleure réactivité pour réaliser les projets. Il précise que c'est donc pour cela qu'à différentes occasions, ils ont voté favorablement par rapport à cette délibération et à cette décision.

Ils avaient émis quelques interrogations sur la concertation, sur le coût, et à chaque fois on les a rassurés en disant que tout cela se ferait au coût minimum. On avait parlé à l'époque de 12 embauches de cadres, puis on leur a répondu après, que tout cela se ferait peut-être, pour une large part, par quelques réaffectations et puis quelques embauches à la marge. Il évoque également le problème des lieux géographiques de ces directions, pour lesquels ils pensaient que l'on utiliserait les circonscriptions de voirie avec les bâtiments qui parfois pourraient être refaits. Il constate qu'il y a là une espèce de flou en terme de coût, et ils ont demandé là aussi des éclaircissements.

Sur la concertation, il indique qu'ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec les représentants syndicaux qui ont quelques inquiétudes qu'ils ont exprimées assez fortement.

Il considère que partant de ce constat, il y avait deux solutions : la première qui était que l'on décidait, ce qui correspond à la demande des syndicats, de reporter la décision, et on discutait entre temps pour affiner le projet et le faire accepter, parce qu'on ne fait pas une réforme contre le personnel ; ou la seconde, qui semble être celle qui a été choisie par M. le Président et le Directeur Général des Services, qui consiste à leur demander de voter une orientation, un cadre, tandis que la discussion va naturellement continuer pour faire accepter ce projet par le personnel. Il en prend donc acte.

Si c'est ce cadre là, il précise qu'il n'y a pas d'opposition de leur part, à la condition expresse, répète-t-il, que ce temps là soit effectivement un large temps de concertation.

Il ajoute qu'ils ont également demandé, sur un autre sujet, qu'il soit bien acté qu'il ne s'agissait pas de créer des « super Maires » ou des « super Préfets » avec les directeurs territoriaux, mais que le lieu de décision et de choix des priorités pour chaque ville, restait le Maire ou la Mairie. Il indique qu'il y avait également la question de l'accessibilité du public qui viendrait apporter ses doléances ou ses suggestions, pour laquelle, là aussi, on gardait le principe intangible de la prédominance de la Mairie comme lieu de concertation.

Sous ces réserves là, et si tout cela leur est confirmé, il indique qu'il n'y a pas de problème, et qu'ils continueront dans la logique, parce qu'ils ne voudraient pas non plus qu'un vote contre soit interprété comme un refus politique de cette orientation de la CUB, puisqu'ils ont déjà voté pour ce principe de modification et de rapprochement de la décision.

M. PUJOL tient à répéter ce qu'il a déjà dit hier soir en Bureau, qu'une nouvelle organisation a plus de chance de réussir sa mise en place si elle est acceptée par le plus grand nombre des agents sur lesquels elle va être fondée, et à cet instant, cela ne lui semble pas être le cas. Il lui apparaît qu'il ne faudrait pas grand-chose pour qu'une large majorité puisse adhérer à la proposition qui est faite aujourd'hui. Il estime que quelques semaines de réflexion pourraient permettre cela, sachant qu'en fait, le retard pris ne serait que le temps qui les sépare d'un prochain Conseil, ce qui, somme toute, n'est pas énorme, et permettrait d'apporter sûrement réponse aux questions qui restent posées, avant de prendre une décision qui sera perçue, si elle est prise, comme un incontournable.

Il ajoute que la proximité ne se décrète pas, et que ce n'est pas forcément, dans les secteurs qui les concernent, la géographie qui est importante, surtout lorsqu'on sait l'étendue et les moyens de communication mis à la disposition de chacun pour pouvoir échanger les informations. Il souligne qu'en réalité, la proximité se fait à travers, et avec, les femmes et les hommes qui sont amenés à travailler ensemble, pour faire que le service public soit exercé de la meilleure façon possible.

Alors si, par hasard, un délai ne pouvait être accordé pour affiner le dossier, il informe **M. le Président** qu'il s'abstiendra.

M. DUPRAT prévient qu'il ne s'exprimera que sur le volet territorial qui est celui qu'il connaît le mieux, puisque ils ont expérimenté, depuis quelques années, sur trois circonscriptions, la façon dont cela pouvait fonctionner. Il précise que cela a servi à nourrir la discussion et à l'élaboration de ce projet, même si des améliorations devaient être faites. Aujourd'hui, il rappelle que ce sont des grands principes que l'on vote, et qu'ils ont largement le temps de discuter des modalités pratiques d'application qui ne sont pas dans la délibération d'aujourd'hui. Ils devront, ensemble, les discuter, les amender, les améliorer avec les organisations syndicales, avec le personnel, mais il rappelle aujourd'hui qu'ici, à l'unanimité, ils ont été d'accord sur le volet territorial, et qu'à l'unanimité des Maires, ils ont refusé que les catégories 3 et 4 de voirie soient reprises par les communes, mais conservées par la CUB, parce que le savoir faire et le travail fait par les agents communautaires ont été reconnus. Il indique qu'ils sont tous attachés à cette institution, mais qu'ils ont tous dit qu'il fallait plus de proximité pour être plus efficace, comme on le voit au quotidien, les fonds de proximité étant un élément important qui leur permettent d'aller un petit peu plus vite, et d'aller mieux, mais il faut encore aller plus loin. Des grands principes sont soumis aujourd'hui, et en ce qui le concerne, il les approuve. Il rappelle qu'ils les ont discutés, qu'ils y ont travaillé des jours et des jours, il a également écouté et entendu les organisations syndicales, et c'est avec elles maintenant qu'il considère qu'il faut parfaire ce dossier qui lui semble, quand même, aller dans la bonne direction.

Mme ISTE souligne que cinq ambitions sont affichées dans ce projet, cinq ambitions très intéressantes que les élus Communistes et apparentés partagent. Ils veulent pour tous, effectivement, un projet solidaire, de dialogue, responsable et responsabilisant, dans lequel sera valorisé le travail des agents à partir des projets des élus. Ils sont d'accord avec le fait que notre administration doit évoluer, et non pour un statut qui génère des insatisfactions et des dysfonctionnements administratifs. Mais ils estiment qu'il faut voir dans quel sens ils veulent cette évolution.

Elle fait observer que l'inquiétude exprimée par les agents démontre qu'ils n'ont pas été suffisamment partie prenante dans la préparation de ce projet, et qu'ils n'ont pu se l'approprier. Elle sait qu'on peut lui rétorquer qu'il y a le livre blanc, témoin de la concertation mise en place, mais elle demande si on a réellement tenu compte de son contenu, et si on a mis en place une véritable concertation, à l'exemple de celle du franchissement J.J. Bosc, où les hypothèses sont éliminées au fur et à mesure des choix communément admis. Elle se demande en effet si ce n'est pas une méthode à suivre.

Alors que les agents ont prouvé qu'ils étaient fortement attachés au service public, ils doivent à leur avis, en tant qu'assemblée majoritairement à gauche, afficher clairement leur volonté d'une ambition en faveur d'un Service Public qui fonde ses principes sur la solidarité, la laïcité, la liberté, et la responsabilité des agents (fonctionnaires-citoyens), et sur l'intérêt général qui n'est pas la somme des intérêts particuliers.

Elle aimerait savoir s'ils ont tous, à travers ce projet, la volonté ferme de s'opposer aux projets du gouvernement qui démantèle les services publics et la fonction publique territoriale, celle de faire vivre les intentions affichées, et de valoriser de façon suffisante les moyens humains qui feront vivre leurs ambitions, ou bien le contrat de co-gestion au sein de cette assemblée, les empêche-t-il de s'opposer aux orientations du gouvernement et de l'Union Européenne, de privatisation de bien des services publics et de démantèlement du statut ?

La territorialisation présentée comme un acte fort de solidarité et de transversalité lui apparaît, dans son découpage, loin de ces ambitions, car les communes de la rive droite restent encore entre elles avec leurs problèmes, Bordeaux reste centrée sur lui-même, et ils sont loin de la solidarité et de la mixité que certains ont pu voir à Rennes ou de ce que leur ont présenté leurs amis de Toulouse.

Elle demande si le volet RH repose sur la confiance qu'ils affichent envers leurs agents, et si c'est le cas, pourquoi donner tant de place à des missions dont ils ne savent rien, ni par qui elles seront menées. Elle aimerait également savoir si les agents d'exécution et d'encadrement ne sont pas suffisamment capables de mener à bien les projets que les élus auront voulu, ou si alors, on doute simplement de leur fidélité. Pourtant, en CTP, elle rappelle que les représentants du personnel ont affirmé qu'ils n'étaient pas opposés au changement.

Quant au volet purement « administration », les élus Communistes et apparentés souhaitent, pour qu'il évolue de façon ambitieuse et partagée par tous, qu'un comité de suivi, qui rassemblerait des élus, des salariés, des membres de l'administration, soit mis en place.

Elle relève donc, en conclusion, des intentions louables et intéressantes qu'ils partagent, mais aussi des interrogations fortes chez les agents prêts, cependant, à s'engager dans un changement et à coopérer pour sa mise en place, et l'absence, à ce jour, d'actes forts en faveur d'une gestion priorisant les services publics et la fonction publique.

Mme FAORO souligne qu'aujourd'hui, ils engagent la CUB dans une organisation nouvelle au service de leur projet collectif, et qu'elle sera, demain, la plus à même pour répondre à l'intérêt général. Elle marque leur attachement au service public de qualité et elle ne doute pas que les agents, dont ils connaissent tous les qualités, sauront s'investir pour répondre aux défis qui attendent notre agglomération.

Elle insiste sur le fait que cette nouvelle organisation, dans un environnement mouvant, peut s'adapter pour garder le meilleur cap, et le projet d'administration traduit donc les ambitions de la CUB pour l'avenir, et elle permettra d'accompagner cette solidarité qui fonde leur conception de l'intercommunalité, tant en interne que pour l'ensemble des communes.

Elle estime que ce sera également le moyen de renforcer la proximité, la lisibilité et l'accessibilité du plus grand nombre aux services et compétences de cet établissement, et elle assoit ses objectifs sur un dialogue permanent, mode de gouvernance efficace.

Elle ajoute que l'administration, engagée responsable, sera à même d'accompagner les projets en s'appropriant les orientations que les élus ont collectivement choisies, en valorisant et pérennisant ses compétences, ses métiers. Elle tient à dire à **M. le Président**, qu'elle a confiance en leurs agents, et en leur qualité pour construire l'agglomération de demain avec eux, au travers d'une organisation réfléchie et efficace.

M. HERITIE souhaite intervenir sur le volet proximité territorialisation pour indiquer que cette délibération constitue une étape importante dans le rapprochement entre les élus, les citoyens, et la CUB. Il rappelle qu'il s'agit d'une demande ancienne des Maires de savoir la Communauté Urbaine à leurs côtés pour les dossiers de proximité, ou engageant l'avenir de leurs communes, comme les dossiers d'aménagement par exemple.

Elu municipal et communautaire depuis quelques dizaines d'années maintenant, il a eu à connaître, par le passé, des difficultés pour faire avancer certains dossiers de sa commune, notamment en raison de la lourdeur des circuits de décision et du cloisonnement des services. A l'heure où la CUB affiche l'ambition de parvenir à un million d'habitants, il est plus que jamais nécessaire à son avis, que leurs villes, qui contribuent, chacune à leur échelle, à construire cette métropole, puissent travailler en cohérence avec ces orientations.

Il souligne que les contrats de co-développement constituent une étape importante dans cette volonté de travailler ensemble, et surtout de façon transversale. Afin de poursuivre ce travail, il considère que cette déconcentration des missions des directions centrales vers des services territorialisés correspond à leurs attentes d'élus de terrain, et il attend de cette organisation, qu'elle leur apporte de la réactivité et un processus de décision rapproché. Il précise que ce sera à eux de la faire vivre avec le seul objectif d'assurer encore mieux leur mission de service public, dans l'indispensable respect du dialogue social, afin que chacune et chacun s'approprie cette démarche porteuse d'avenir.

Mme CURVALE fait observer que ce projet d'administration repose sur des objectifs qui viennent d'être rappelés par plusieurs intervenants et que les Verts partagent, parce qu'ils leur paraissent bien correspondre au diagnostic préalable qui est synthétisé dans le livre

blanc, qui est donc un outil d'écoute avant de conduire l'évolution de l'organisation des services.

Parmi ces objectifs, celui de territorialisation leur paraît, bien entendu, important, puisqu'il s'appuie sur les principes d'équité, de solidarité entre les territoires, entre toutes les communes, mais ils tiennent aussi à rappeler particulièrement, l'importance de leur attachement au service public et de l'intérêt communautaire, dont ils savent qu'il est justement porté par l'ensemble des agents de la Communauté Urbaine.

Elle considère que l'organisation proposée aujourd'hui répond bien à ces objectifs et à ces principes qui sont visiblement partagés par tous, dans la mesure où, comme il a été rappelé, cela fait plus d'un an qu'ils réfléchissent à ces nouvelles organisations et à la conduite du changement, et ce sera donc bien l'année à venir qui sera particulièrement cruciale, puisqu'elle correspondra à la mise à l'épreuve de ce qu'ils vont voter aujourd'hui.

C'est donc en ce sens que les Verts vont soutenir ce qui est proposé aujourd'hui, qui leur paraît aller dans le bon sens, tout en ayant bien entendu, puisqu'ils les ont également rencontrés, les réserves et les inquiétudes exprimées par les délégués du personnel et les syndicats. Ils estiment que les délégués en CTP se sont montrés particulièrement responsables en ne bloquant pas le processus de la conduite de changement, et en leur donnant, justement, la possibilité dans les étapes à venir, d'être particulièrement à leur écoute, et de pouvoir répondre à leurs inquiétudes.

En même temps, ils savent qu'il y a eu beaucoup d'efforts déployés en amont, et elle tient, à titre personnel, parce qu'elle a participé à ces réunions sur la conduite du changement, à remercier Françoise CARTON de son implication, ainsi que M. le directeur général et toute son équipe autour de lui, car elle pense, sincèrement, qu'il y a eu beaucoup d'efforts déployés pour mener cette concertation en amont.

Cependant, ils prennent acte qu'il reste bien un besoin d'information en direction de tous les agents communautaires, à tous les échelons, et qu'il reste un réel besoin de débat.

Avant de conclure, elle insiste sur un autre volet, car il y aura la mise en place progressive des directions territoriales en 2011, comme cela est bien noté dans la délibération, mise en place forcément liée à la clarté de leurs positions d'élus sur la politique communautaire de la voirie entre autres, et elle voudrait appeler l'attention des élus sur l'importance du portage politique, et sur la façon dont ils mèneront cette politique de la voirie, notamment en accord avec ce qu'ils voteront, par exemple, dans les engagements en faveur du climat, et plus généralement du développement durable.

Sur la transversalité qui n'a pas été jusque là beaucoup rappelée, mais qui est également une des ambitions du nouveau projet, elle précise qu'elle leur paraît particulièrement importante, et pour répondre aux enjeux d'une agglomération durable, ils ont bien noté qu'il y avait quelques nouveaux éléments proposés dans l'organisation, comme la direction de pilotage de l'activité des projets, mais qui leur semble, surtout, avoir vocation à suivre l'avancement des grands projets et leur mise en cohérence.

Ils espèrent donc que les conditions seront bien créées pour opérer un changement culturel, une mutation des modes de management et de fonctionnement, et quand elle dit cela, elle reprend en fait des termes qui sont cités dans le livre blanc, sachant d'ailleurs

que ce changement culturel qu'appelle ce livre blanc, concerne aussi bien l'administration qu'eux-mêmes.

Pour conclure, elle indique qu'en votant aujourd'hui ce projet d'administration, ils prennent des engagements importants vis-à-vis des agents communautaires, vis-à-vis des citoyens dont ils veulent se rapprocher et servir avec plus d'efficacité, et il leur paraît particulièrement important que dans les étapes à venir, l'écoute, l'échange, la concertation permettent véritablement de conduire à une appropriation de ce projet par tous.

M. RESPAUD voudrait remercier Françoise CARTRON, le directeur général des services, et tous ceux qui ont travaillé sur la nouvelle organisation, car c'est un très gros travail, et un nouveau challenge proposé ici à partir des cinq ambitions pour vivre collectivement. Mais cela lui apparaît quand même comme une ambition essentiellement administrative, ce qu'il se propose d'expliquer.

Il indique que la principale critique qu'ils entendent auprès des citoyens sur la CUB, ne réside pas dans sa capacité à entreprendre, à faire, même s'ils pensent qu'il y a toujours des progrès à faire, mais plutôt de l'impossibilité pour un citoyen de déterminer ce qui est de compétence communale et de compétence communautaire. Il reconnaît que quand la compétence est partagée, on voit des fois dans quel imbroglio juridique on est, comme dans les domaines du stationnement ou du ramassage des déchets. A son avis, la compétence apparaît peu claire, peu lisible, et les citoyens ont du mal à s'y retrouver.

Il évoque le fait qu'on a parlé, tout à l'heure, des contrats de co-développement, qui, même s'ils ont des avantages très positifs qui ne sont pas à remettre en cause, augmentent finalement l'opacité des compétences. Par ailleurs, les politiques municipales et communautaires peuvent apparaître contradictoires, et il lui semble donc qu'il y a des axes de progrès à mettre en œuvre, de façon à bien clarifier les compétences pour le citoyen.

Mais cette « non lisibilité », ou cette opacité pour reprendre les termes de la seconde ambition, se retrouve dans ce qui est, à coup sûr, de compétence communautaire, et il cite les cas des déplacements, de l'habitat, de l'urbanisme, de la voirie, de bien d'autres sujets, qui sont reconnus comme étant de compétence communautaire, et parfois, même dans ce cas, il constate que finalement, rien ne se fait sans l'accord des communes, et à la limite, en caricaturant un petit peu, il note que la CUB est le financeur, et la ville le décideur.

Concernant le principe de territorialisation qui est affiché, qui représente quand même un des aspects les plus novateurs dans ce projet, il convient que cela améliore la proximité, mais aussi que cela ne changera rien dans la lisibilité des compétences, mieux même, cela risque à son avis, d'entraîner des confusions notamment comme cela a été dit tout à l'heure, quand la direction territoriale coïncide avec une commune, et il rejoint donc l'intervention précédente.

Dans ce sens, il pense qu'il s'agit plus d'une ambition administrative que politique, la vraie réforme étant dans les actes, dans la gouvernance politique de la Communauté Urbaine, mais il considère que dans les domaines de sa compétence, au moins, elle doit s'affirmer comme seule décisionnaire, et seule capable de faire valoir l'intérêt communautaire sur l'intérêt particulier de chaque commune.

Il estime donc que l'ambition de la Communauté est de jouer tout son rôle pour partager et vivre collectivement. Il pense que ce projet d'administration est un pas intéressant, mais n'est qu'un pas vers une nouvelle gouvernance, car il croit qu'il y a encore des marges de progrès, et il souhaite qu'on continue la réflexion dans ce sens.

M. SEUROT a entendu beaucoup d'observations et il comprend les interrogations qui sont partagées très souvent par le personnel, mais il a eu la nette impression, dans les demandes qui ont été faites, en particulier par son collègue de Villenave d'Ornon, qu'il était considéré qu'il n'y avait pas eu de discussion avec les agents ou avec les représentants du personnel. Il insiste sur le fait qu'elles sont quotidiennes, qu'elles soient intersyndicales ou bilatérales avec chacune des composantes. Il pense qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'ils aient aligné une quinzaine d'heures de discussion, et depuis tout temps. Mais il ramènera cette inquiétude, au seul fait qu'il y ait effectivement cette interrogation, comme il l'a connue en 1999, lorsqu'il y a eu une demande de modification et d'adaptation de l'organisation de cette maison.

Il comprend ces inquiétudes et le fait qu'un certain nombre d'agents en poste depuis plus de 10 ou 15 ans, puissent s'interroger sur le risque d'être déplacés, mais il interviendra à ce sujet, sur l'engagement qui a été pris par **M. le Président**.

Il se demande ce qu'il faudrait attendre, **Patrick PUJOL** évoquant le prochain Conseil de Communauté. Il pense que les agents prennent des congés, et qu'il sera donc difficile de réunir tout le monde en cette période. Il voudrait surtout dire que la délibération d'aujourd'hui ne représente pas la fin, mais au contraire le début de la discussion et de la future organisation, car on a beau lui dire que les postes sont déjà attribués, il déclare que c'est inexact, qu'il n'y a pas de poste attribué, qu'il y a des adaptations qui sont faites, mais que sur l'ensemble de l'organisation, rien n'est fait pour l'instant.

Concernant le livre blanc, il souligne qu'effectivement, celui-ci il n'a pas été décidé comme cela, puisqu'il y a fallu procéder à son écriture, il y a eu les interrogations auprès de l'ensemble des agents, quelle que soit la catégorie, A B ou C, ce qui a permis de pouvoir fixer ce que la délibération propose, c'est-à-dire, en définitive, un cadre.

A sa collègue **Michèle ISTE** qui dit qu'il n'y a pas eu suffisamment de concertation, il lui répond que celle-ci est permanente, mais qu'on ne peut pas faire de l'autogestion. Le cadre est proposé, et à partir de là, on doit y mettre les éléments qui doivent fonctionner.

Il pense que beaucoup semblent ignorer les engagements sur lesquels on travaille, et que **Françoise CARTRON** a rappelés, et il précise que sur les cinq principes, le premier porte sur le droit à l'information, et donc, tout agent dont le poste connaît une évolution importante sera personnellement informé. Il estime que cela vaut mieux, et signale que l'on n'a jamais pratiqué la cravache ici, et pas autant que dans des régimes qu'il a connus il y a des années.

Il poursuit avec le deuxième principe, le droit de suite, qui fait que lorsqu'une direction ou un service change de pôle ou de direction, leurs agents continueront à assurer leur mission dans un nouveau cadre, sans que soit remis en cause leur poste.

Le troisième principe, le droit de priorité, fait, indique-t-il, que lorsqu'un agent voit ses missions disparaître ou profondément modifiées, il sera prioritaire dans la recherche d'un nouveau poste, avec notamment la prise en compte de sa situation personnelle.

Quant au quatrième principe qu'il énonce, le droit à la transparence, il fait que tous les postes mis en mouvement feront l'objet d'une publication, et la sélection des candidats interviendra à l'issue d'une procédure portée à la connaissance de tous.

Enfin, en vertu du cinquième principe, les agents se voyant confiés des nouvelles fonctions pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un dispositif d'accompagnement sur le nouveau poste.

Il insiste sur le fait que, si le Conseil vote cette délibération, qui est une bonne délibération et un bon projet d'organisation, c'est à partir de ces cinq principes qu'ils pourront bien mener la discussion et travailler sagement, mais comme il l'a dit aux cadres réunis à Mérignac, s'il n'y a pas l'appropriation de leur part, et bien, ce sera difficile. Il déclare avoir compris leur message, et il a eu de nombreux retours sur la concertation qu'il y a eu, et qui n'était pas, rappelle-t-il, simplement qu'un échange entre l'administration et le personnel. Il a pu dire qu'on sera à leurs côtés pour essayer d'améliorer et de fixer le cadre qui est défini, mais si les élus ne donnent pas un signal fort dans le cadre de cette réorganisation, il comprendrait que les agents puissent dire que les élus ne sont pas convaincus.

Mme CARTRON se propose de repartir sur la dernière phrase de **Bernard SEUROT** pour expliquer la raison d'être et la signification de cette délibération. Elle répète donc que celle-ci n'est pas une fin, mais marque une étape qui a été demandée par les agents. Elle a beaucoup entendu que dans un premier temps, on parle de restructuration, mais en se demandant pourquoi faire, où les élus veulent aller, et s'ils ont vraiment un projet. Elle insiste sur le fait qu'effectivement, au début, la première interrogation était de dire qu'il s'agit, en fait, d'une réorganisation que l'on habille, sans avoir vraiment un véritable projet, alors que c'est ce projet politique des élus, partagé, qui est l'objet principal de cette délibération.

Elle relève ensuite que beaucoup de ses collègues ont dit que les objectifs sont partagés, et elle estime que le premier travail qui a été fait est bon, puisque tout le monde partage les ambitions qui sont mentionnées, ainsi que cette priorité qui a émergé depuis quelques temps qui est celle de la territorialisation, pointée par tout le monde.

A **Alain CAZABONNE** qui s'inquiétait de savoir si, dans le cadre de cette territorialisation, la place du maire serait aussi importante et reconnue, elle répond que ce sera bien évidemment le cas, mais elle incite à ne pas tomber après dans une autre critique, c'est-à-dire que le Maire pourrait, peut-être, avoir des désirs qui seraient contraires aux ambitions qui auront été fixées ici à la CUB. Elle estime que l'équilibre à trouver, et qu'elle pense que tous les élus ont trouvé, c'est de porter des ambitions communautaires, et de les décliner dans leur commune, pour que ces ambitions communautaires s'incarnent mieux.

A **Mme ISTE** qui se demandait si ce projet pourrait accompagner le gouvernement dans le démantèlement, qu'ils sont nombreux à dénoncer, de la réforme territoriale, elle indique que ce n'est absolument pas le cas, et qu'au contraire, ils apportent un démenti aux critiques qui ont pu être portées et qui ont nourri ce projet de réforme territoriale, à savoir

que les collectivités étaient inefficaces, que les élus ne savaient pas trop que faire, que personne ne savait ce qui se faisait, et qu'il y avait une dispersion de l'argent. Elle confirme qu'au travers de ce projet c'est une lisibilité encore plus forte qui est apportée, et ils montrent donc que, réellement, les collectivités ou les établissements intercommunaux comme celui-ci, ont un vrai projet et porte une ambition lisible et collective. Elle estime que cet aspect est important.

Elle a ensuite noté que beaucoup d'interventions ont porté sur la nécessité de dialogue permanent, et elle croit que personne ne peut douter de leur volonté en ce sens, parce que, comme tous les élus le savent bien, à quelque niveau qu'ils soient, même les projets les plus beaux et les plus ambitieux, ne peuvent se concrétiser que si, bien sûr, les agents sont partants avec eux dans ce projet et décidés à se mobiliser, car on ne construira pas une Communauté Urbaine innovante et en mouvement, sans la participation et l'adhésion des agents, et c'est donc bien une priorité pour eux.

Elle reconnaît, à l'attention de Laure CURVALE, que l'on n'avait pas suffisamment mentionné la transversalité, qui est aussi une des ambitions particulières qu'ils portent, parce que de plus en plus, aujourd'hui, comme elle le disait, les projets sont plus complexes qu'il y a 10 ou 15 ans, et donc, le paramètre ou la conséquence de cette complexité, c'est la nécessaire transversalité.

Elle tient ensuite à apporter un démenti à Jacques RESPAUD et lui dire que les contrats de co-développement n'augmentent pas l'opacité, car ils ont donné plus de visibilité en donnant une feuille de route pour trois ans délibérée en Conseil Municipal, et ainsi, désormais, tout le monde sait ce qui va se faire pendant trois ans, comment cela va se faire, avec l'engagement de qui, et là, elle ne peut donc pas adhérer à cette remarque.

Enfin, on parle beaucoup des postes qui pourraient changer ou être réaffectés, comme en a parlé Bernard SEUROT, et pour sa part, elle insistera sur le fait que dans ce projet de conduite du changement, il y a une volonté d'augmenter et d'offrir à tous les agents, quels qu'ils soient, une formation qui leur permet d'évoluer et, s'ils le souhaitent, de bouger ou de construire, justement, leur projet personnel au sein de cette maison. En conséquence, au-delà de la restructuration et des « têtes de pont » qui sont peut-être identifiées, elle confirme qu'il y aura un accompagnement pour tous les agents, où qu'ils soient, qui voudront évoluer, se former, et construire une carrière comme ils le souhaitent, et en tout cas, qui leur permettra de rester motivés au sein de cet établissement.

M. JUPPE n'avait pas prévu d'intervenir, parce qu'il adhérait totalement à ce qu'ont dit Alain CAZABONNE et d'autres membres de leur groupe, mais compte tenu des propos qu'il vient d'entendre, il veut juste évoquer deux ou trois points.

Il indique en premier lieu que pour eux, l'objectif est clair, il s'agit de rendre le meilleur service au meilleur coût aux habitants de la Communauté Urbaine. Il souligne que cela a toujours été leur souci tout au long des réorganisations successives qui ont été opérées dans l'administration de la CUB depuis 15 ou 20 ans.

Sa deuxième préoccupation, et l'une ne va pas sans l'autre, est de faire en sorte que les agents soient aussi heureux, si ce mot a un sens dans la vie de travail, dans la tâche qui leur incombe, et dans l'esprit de service public qu'il croit qu'ils sont très nombreux, ici, à partager.

Donc tout cela est très clair pour eux et ne pose pas de problème, mais il ne saurait, évidemment, s'associer à l'idée que ce projet est destiné à montrer que la politique gouvernementale est mauvaise, et il invite, à cet effet, à ne pas tout mélanger. Il pense qu'il ne faut certes pas démontrer qu'elle est bonne, car ce n'est pas ce qu'il demande, mais il incite à sérier les problèmes et à ne pas mélanger la réorganisation de la Communauté Urbaine avec d'autres enjeux.

M. le Président Vincent FELTESSE tient d'abord à remercier Françoise CARTRON, tous les élus autour d'elle qui se sont investis fortement, car il y a eu beaucoup de réunions depuis quelques mois, mais aussi le Directeur Général des Services, la direction générale, et quelques centaines, voire plus, d'agents, qui, à un moment ou un autre, ont participé à ce processus qui n'est pas achevé.

Il rappelle que l'on a fêté le quarantième anniversaire de la Communauté Urbaine assez récemment, et quand on remet un peu les choses en perspective, on constate que durant les premières années de son existence, elle était assez imbriquée avec la ville centre, ce qui était assez normal, et qu'une administration communautaire s'est mise en place, qui, chaque fois qu'il y a eu des défis à relever, a su le faire, sous l'impulsion des élus.

Il ajoute qu'au début des années 80, il y a eu des problèmes d'inondation et qu'on s'est mis à niveau, et qu'au milieu des années 90, il y a eu le nouveau projet urbain, il y a eu la volonté de lancer les trois phases du tramway, qu'un nouveau projet d'administration a été adopté en 1999, et que maintenant, ici, au bout de 10 ans, on propose de faire évoluer les choses.

A la question de savoir pourquoi et dans quel cadre faire évoluer les choses, il précise que le motif est dans le rappel d'un certain nombre de valeurs au début de ce projet d'administration, et ce n'est pas totalement neutre, par rapport au service public qui leur est très cher, par rapport à la solidarité, par rapport à l'évolution, et si l'on a toujours tendance à regarder combien de postes cela représente à l'organigramme, il estime que ce n'est pas totalement anodin de rappeler les valeurs, et c'est bien pour cela que ce projet d'administration commence par là.

Il indique ensuite que les deux idées qu'ils ont sont assez simples, et sont celles que l'on décline finalement depuis quelques années, et qui sont que, dans une agglomération qui bouge dans un monde qui ne bouge pas forcément bien, avec un certain nombre de craintes, d'interrogations, il est nécessaire de mettre en place une structure administrative qui corresponde à leurs ambitions politiques et, dans l'organigramme proposé dans ce projet d'administration, on retrouve bien cela. Il souligne que ce projet d'administration, quelque part, est la déclinaison de ce qu'ils votent, les uns et les autres.

Il rappelle qu'ils ont beaucoup travaillé l'an passé sur la question des déplacements, qu'a été adoptée la troisième phase, qu'on a changé de délégué, les premiers chiffres étant plutôt satisfaisants en terme de fréquentation, y compris sur le bus, et il y a un pôle qui est lié à la question des déplacements. On a beaucoup dit cette année que l'habitat, le logement, constituent un enjeu plus que prioritaire, et il n'y avait pas de direction de l'habitat, alors qu'il fait observer qu'il y en a maintenant une. Il ajoute que l'on veut articuler cela avec un respect de l'environnement, et il y a donc la direction du développement durable et de la participation, sachant que sur le développement, il y a les

trois piliers classiques, mais il y a aussi la question démocratique et participative. Il précise que comme on est une agglomération qui a plus de 50 % d'espaces naturels, il y a donc une direction pour ces espaces naturels et il indique qu'ils verront bien dans les mois et les années qui viennent, qu'à chaque fois, on aura de nouvelles politiques, parce que de toute façon l'actualité bouge, et on l'a fait pour le déplacement, on vient de le faire pour l'habitat, et l'an prochain, on va se pencher sur les questions d'eau, d'assainissement, de collecte, de développement durable, de plan climat, pour aussi revisiter ces politiques.

Il signale que le second axe, dans le cadre de ces politiques, sur lequel il rejoint tout à fait Françoise CARTRON, est la nécessité de davantage de proximité et de réactivité. Les circonscriptions de voirie existent, fonctionnent, c'est pour cela qu'elles demeurent, mais il fait remarquer qu'il n'y a pas un Maire sur le territoire qui ne peut pas dire, à la fois, la grande qualité du travail des services communautaires et, en même temps, la difficulté de transversalité, et qui ne se demande pourquoi les questions de voirie ne sont pas articulées avec ces questions, ou pourquoi le foncier est valorisé à tel endroit.

Il propose donc de continuer à dérouler cette logique de proximité, et il rappelle qu'on a fait, il y a un peu plus d'un an, le fonds de proximité, qu'au mois de juillet dernier, ils ont créé les contrats de co-développement dont le bilan s'est avéré plutôt positif, et on continue cette proximité.

Il indique ensuite que ce projet a été fait en discutant le plus possible avec les uns et les autres, et aujourd'hui, quand certains se demandent si les choses sont finies, ce n'est pas le cas, comme on l'a dit de manière claire, et on a le sentiment qu'il faut aller plus loin, y compris pour que les gens comprennent les détails de cette articulation. Il souligne que l'on n'est pas du tout sur quelque chose d'achevé pour les circonscriptions de voirie ou ces missions sur des choses innovantes, et pour répondre à la question de Michèle ISTE, il confirme qu'il peut y avoir un comité de suivi, et qu'on peut dire que le CTP sera ce lieu, éventuellement en y invitant en plus, des membres de la commission. Il indique qu'il n'y a aucun souci et qu'on pourra faire un point régulier, comme on l'a fait sur d'autres dossiers et on continue à le faire.

Il répète donc que ces garanties sont données et en même temps, on avance parce que l'on sait qu'il y a beaucoup de choses à faire, beaucoup d'urgence, comme on va le voir dans quelques minutes sur le compte administratif, le budget supplémentaire, où le taux de consommation des crédits n'est pas forcément satisfaisant, alors que les besoins de la population sont là. Il insiste sur le fait que cela fait 14 ou 15 mois que l'on parle de conduite de changement, et il incite à aller sur une étape supplémentaire.

Pour répondre à l'interpellation d'Alain CAZABONNE et au regret de Jacques RESPAUD, il signale avoir beaucoup de défauts, mais il pense avoir un mérite, c'est d'être républicain, et comme la loi a créé la Communauté Urbaine en établissement public de coopération intercommunale et non comme une collectivité territoriale, on respecte, bien sûr, la loi et

cela lui semble important, et en même temps, on prend en compte les grands enjeux de l'agglomération, dont il a cité quelques uns, et il est évident pour lui que le Maire est au cœur du processus décisionnel, mais qu'il est évident aussi que, quand on vote ici la production de logements, il ne faut pas, après, avoir de discours contradictoire dans la commune. Mais il considère qu'ils ne peuvent pas, les uns et les autres, être soupçonnés de cela.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés, M. PUJOL et Mme
DELATTRE s'abstiennent

Mme CARTRON

2010/8/ 28 Contrats de co-développement 2009-2011 - Avenant n° 1 - Autorisation

Mme CARTRON présente le rapport et précise que dans le détail qui leur est livré concernant les communes et les continuités cyclables, il est mentionné, pour un certain nombre, « avec accord du Maire », lorsque ces projets n'ont pas pu être proposés aux équipes municipales, et cela signifie que c'est donc en attente de validation.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'il a été évoqué en Bureau, le dossier des 50 000 logements pour le tramway, mais il y a bien aussi le développement dans le centre de Bordeaux que l'on a indiqué en début de séance.

M. Jean Louis DAVID fait observer que ce n'est pas le bon document qui a été remis sur table, l'avenant N° 1 et les différents documents concernant les communes n'étant pas le bon, comme il vient de le faire remarquer à l'administration. Il aimerait que l'on leur distribue le bon document, qui est au tirage, pour pouvoir se prononcer.

M. DUPRAT rappelle qu'ils votaient, ici même dans cette salle, il y a un an, ce contrat de co-développement, et c'est un premier bilan qui leur est présenté avec le gros morceau de l'avenant transport. Il voudrait dire combien ce contrat avance bien, et surtout, souligner qu'il est souple, ce qui est un élément important, car ils n'ont pas une seule commission de conduite du changement sans qu'ils examinent des substitutions. Cela veut dire, à son avis, que ces contrats peuvent évoluer, et surtout qu'ils introduisent une équité entre les communes, puisque, à partir du contrat existant, chaque modification doit faire l'objet d'une substitution, et non pas d'un ajout, les 27 communes de la Communauté Urbaine étant donc ainsi traitées de la même manière.

M. CHAUSSET s'en tiendra à l'avenant transport, précisant qu'il trouve que c'est tout à fait intéressant d'inscrire la problématique transport en tant que telle, et il approuve la démarche, car cela permet, tant au niveau des services communautaires qu'à celui des services communaux, de faire progresser culturellement la notion de transport collectif et de transport en commun. Il estime que cela facilitera, à terme, la prise en compte en amont, de la problématique transport dans l'émergence de tous les projets, que ce soit ceux d'aménagement de ZAC ou de voirie au sens large. Il considère donc que c'est plutôt une bonne démarche et un bon début.

M. RESPAUD indique qu'ils se retrouvent tous ici dans la définition des objectifs énumérés pages 4 et 5 de cette délibération, à savoir pour remplir l'objectif d'augmentation de la fréquentation et du confort de l'utilisateur du transport en commun, un certain nombre d'actions étant à mettre en place avec les communes.

Il note d'abord que concernant les couloirs de bus, la CUB s'engage dans leur réalisation et dans le cas où il y a un impact sur le stationnement, elle peut engager une étude à l'échelle locale, les communes s'engageant quant à elles à organiser la concertation et à prendre les arrêtés de circulation découlant de ces couloirs de bus.

Il observe que l'autre axe c'est développer le vélo sur la CUB, et il se félicite donc de voir que la réalisation de couloir de bus est engagée sur les boulevards, barrière St Médard, rue de la Benaugue, place Nansouty, et sur d'autres voies qui posent problème, allant même jusqu'à supprimer un certain nombre de voies de circulation automobiles, tourne-à-gauche, ce qu'il estime courageux, et il espère que cela se poursuivra à un rythme soutenu, surtout sur les boulevards et sur le cours de la Marne qui est particulièrement maltraité, comme ils seront amenés à en reparler.

Il souhaite poser aujourd'hui deux questions sur la route de Toulouse desservie par la ligne 20 et la ligne 5, et d'abord demander s'il est raisonnable de prévoir un couloir de bus depuis le Pont de la Maye jusqu'à Bordeaux, et de l'arrêter à 150 m de la Barrière de Toulouse qui devient une véritable barrière, sachant que c'est justement à cet endroit là que la vitesse commerciale des bus est la plus faible.

Il demande ensuite s'il est raisonnable de prévoir une piste cyclable sur voirie du Pont de la Maye jusqu'à Bordeaux et, à 150 m de la barrière de Toulouse, de la positionner sur le trottoir en concurrence avec les piétons. Il indique que l'on s'est d'ailleurs aperçu cours Victor Hugo par exemple ou avenue Thiers, de l'impossibilité de partager les trottoirs entre ces différents usagers, et là, les trottoirs seront particulièrement étroits.

Il estime que le seul principe à suivre pour l'aménagement de la route de Toulouse sur Bordeaux peut être conforme à la politique de déplacement que la CUB veut mettre en place sur toute l'agglomération, à savoir la réalisation de couloirs bus vélos. Il lui semble que c'est une question de bon sens, et c'est réclamé et confirmé par les riverains, ainsi d'ailleurs que par la décision de deux Vice-Présidents chargés du dossier, de suspendre le projet en attente du SDODM.

Il aperçoit **M. CHAUSSET** rire et déclare avoir été surpris de sa réaction, parce que personnellement, cela lui paraît être logique. Il considère que sa réaction correspond à de l'irresponsabilité, s'il signe, en tant que Vice-Président, un certain nombre de documents qui doivent rester confidentiels.

Il pense que la ville de Bordeaux est contre pour faire plaisir à quelques commerçants du secteur, et pour accroître encore le nombre de places de stationnement sur voirie, comme il y a deux ans pour leur faire accepter l'installation d'un Mac Drive dans le tourne à gauche, ce qui aggravait déjà les conditions de circulation et de stationnement sur la Barrière, car la municipalité leur avait dit que le parking serait en libre accès toute la journée pour leurs clients, et aujourd'hui, on leur en promet encore plus, ce qui va provoquer un goulot d'étranglement à l'arrivée à la Barrière de Toulouse.

Il fait observer que ce n'est pas de la politique politicienne que de demander une approche environnementale impartiale de ce dossier, et il demande ce que l'on veut privilégier, l'intérêt collectif à travers les déplacements doux, une circulation apaisée, ou les intérêts particuliers de quelques commerçants, d'autant qu'une partie des places de stationnement pourrait être préservée, même en prolongeant le couloir de bus vélo jusqu'à la barrière.

Il rappelle d'ailleurs que dans l'exposé des motifs qui leur est soumis, il est précisé que dans le cas où l'implantation de couloirs de bus aurait un impact sur le stationnement, la CUB peut engager une étude sur le stationnement à l'échelle locale, et les choses sont donc claires sur ce plan là.

Plus largement, et c'est pour cela que les élus Socialistes bordelais vont voter cette délibération, il indique qu'il faut attendre les résultats du SDODM, car non seulement c'est un quartier qui souffre de la circulation de la Barrière de Toulouse, mais aussi les usagers de Villenave d'Ornon, de Bègles, de Talence, car les itinéraires malins trouvés par les automobilistes pour contourner le problème, sont devenus des itinéraires rapides au sens de la vitesse automobile, dans des rues inadaptées, et cela n'est pas sans poser des problèmes de sécurité pour les riverains.

Il considère donc qu'il faut absolument que le Maire de Bordeaux comprenne que les Bordelais ne veulent pas subir les conséquences de ces aménagements juxtaposés, sans aucune cohérence entre eux, car ce système ne marche pas.

Il demande pourquoi on n'applique pas cet autre principe, qui est celui d'autres Maires, de penser global et agir local, et il remercie la Communauté Urbaine d'avoir sifflé la fin de la récréation, de ramener ces aménagements à une vision plus pragmatique, et de se doter de ce schéma d'ensemble avant d'entreprendre quoi que ce soit sur cette voie.

Il estime que le reste n'est que petite politique politicienne dont ne peuvent se régaler que quelques élus en mal de notoriété, mais il insiste sur le fait qu'il faut que la CUB réaffirme ses principes de priorité aux usagers des transports en commun et des déplacements doux, et trouve une solution locale au stationnement barrière de Toulouse, ce qu'il croit possible.

M. le Président Vincent FELTESSE ne mésestime pas du tout l'importance de la Barrière de Toulouse, mais rappelle qu'il est midi moins le quart, et qu'il y a plusieurs délibérations à venir, dont le BS et le plan santé pour la collecte.

M. RESPAUD estime qu'il faut quand même débattre sur un certain nombre de points.

M. le Président Vincent FELTESSE veut bien laisser parler tout le monde, mais il rappelle que Bordeaux représente un tiers de l'agglomération bordelaise.

M. ROBERT ne souhaite pas revenir sur la partie dite politicienne, car tout le monde sourit et aura parfaitement compris ce qui s'est passé, mais il aimerait rappeler qu'il y a eu une concertation sur ce projet, ainsi que plusieurs réunions avec les associations et les riverains, que le projet a été largement amendé, et il a été travaillé avec les services de la CUB, avec l'intention de bien faire. Il souligne qu'avec **M. MOGA** et lui-même, la concertation a donc eu lieu, et ils ont réussi à faire naître un projet équilibré avec plus de

déplacements doux, une piste cyclable, un couloir de bus, qui, comme le dit M. RESPAUD, s'arrête effectivement aux feux, mais il a un départ anticipé qui fait que de toute façon, si on veut rentrer dans des détails techniques, le bus arrive en premier à la Barrière. Il ajoute que c'est avec un stationnement non pas augmenté, mais conservé, et si M. RESPAUD méprise les commerçants, c'est son problème, et il en parlera avec eux. Mais ils croient que la Barrière qui a repris commercialement, doit avoir son stationnement, non pas augmenté mais conservé, ce qui n'est pas incompatible, bien évidemment, avec les déplacements doux, et puis un cadre de vie pour les habitants et une accessibilité pour les handicapés et personnes à mobilité réduite, ou les personnes âgées, qui est considérablement amélioré.

Il considère donc que c'est un projet qui va dans le bon sens, que le travail va continuer, puisque le projet n'est pas remis en cause, ni arrêté, M. RESPAUD mentant à son avis une fois de plus, et il ajoute qu'ils vont essayer de l'améliorer si possible, parce que si on peut faire des choses en plus dans le cadre d'un groupe de travail qui sera mis en place avec les Maires des différentes communes, il croit que c'est à eux qu'appartient la décision avec la CUB. Il répète que le projet n'est pas abandonné, et il pense que les habitants de la barrière de Toulouse sont assez contents que l'on continue.

M. RESPAUD indique avoir entendu à plusieurs reprises M. ROBERT dire que M. ROUYEYRE et lui, conseillers généraux du canton, ont été invités, alors que ce n'est pas sur cette affaire là. Il souligne qu'ils sont conseillers communautaires, et que cela les intéresse donc, et quand M. ROBERT dit qu'ils ont été invités régulièrement, c'est totalement faux, et il ne l'a jamais traité de menteur alors qu'il ment sans cesse. Il insiste sur le fait que, bien entendu, ils n'ont jamais mis tous les commerçants dans le même sac, certains demandant le stationnement, beaucoup demandant une circulation plus rapide.

Il demande à M. ROBERT d'arrêter de sortir ces mots de menteur etc... comme s'il ne savait pas ce que cela signifie, ou alors il le retourne contre lui.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il y a le budget supplémentaire à examiner et qu'il pourrait leur parler trois heures de l'avenue de Général de Gaulle qui est bloquée à Blanquefort, et où il y a un problème de déviation.

M. RAYNAL rappelle que lors du vote initial du contrat de co-développement de juillet 2009, il avait émis des réserves sur les éléments pessacais, en particulier l'aménagement du Bourghail, en vue du futur parc animalier végétal, ce qui l'avait amené à s'abstenir sur l'ensemble, puisqu'il était opposé à la partie pessacaise. En revanche, il avait noté en séance, toujours à cette époque là, que quelques jours avant, la Mairie de Pessac avait organisé in extremis, une réunion d'information à destination d'élus et des comités de quartier sur ces contrats de co-développement. Il fait observer qu'aujourd'hui au moment d'examiner le bilan et l'avenant au contrat de co-développement, force est de constater que la concertation, fut-elle de façade, a vécu à Pessac, et n'étant pas membre des commissions qui ont eu à examiner en détail ces avenants, il ne peut donner de chèque en blanc à la Mairie de Pessac, alors que le Maire répugne systématiquement à associer l'opposition, et même simplement à les informer.

Pour des raisons redoublées par rapport au vote initial, il confirme son abstention.

M. BENOIT ne veut rentrer dans la symétrie des formes entre Frank RAYNAL et Jacques RESPAUD, et n'en dira donc pas plus.

Mme CARTRON a relevé que M. DUPRAT a parlé de la souplesse et de l'équité de ces contrats, et elle tient à rajouter une troisième notion qui est la transparence, car elle croit que c'est aussi quelque chose auquel les élus étaient très favorables, et donc les actions qui vont être menées dans ces contrats de co-développement sont traduites en toute transparence.

Par rapport aux inquiétudes qu'a pu avoir Gérard CHAUSSET, elle pense qu'il a noté qu'au travers de ces contrats de co-développement, la prise en compte, au niveau communal, des grands objectifs de l'agglomération est favorisée, et c'est le sens de cet avenant transport.

La bonne version de la pièce jointe au projet de délibération ayant été remise aux conseillers, **M. Jean Louis DAVID** souhaite que l'on rajoute sur la partie bordelaise, en face de ceinture des cours Clémenceau, Tourny, etc.. « *sous réserve de la concertation* », car cela a été oublié.

M. le Président Vincent FELTESSE pense que c'est un amendement qui ne pose pas de problème, comme on l'a dit tout à l'heure sur la discontinuité cyclable.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. RAYNAL s'abstient

M. FREYGEFOND

2010/8/ 37 Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2010 - Examen - Décisions - Adoption

M. FREYGEFOND procède à la présentation du projet de budget supplémentaire sous forme d'un diaporama (*joint en annexe*) qu'il commente.

M. GALAN rappelle que les élus Communistes et apparentés ont exprimé, lors du débat sur le compte administratif, la pénalisation que représente pour les populations, les communes et l'activité économique, l'insuffisant taux de réalisation, dont une conséquence se retrouve dans le volume des excédents dégagés. Ils pensent que cette situation pourrait être corrigée par une augmentation des moyens humains mis au service de la réalisation des projets que les élus ont décidés, ce qui serait de meilleure gestion que de réduire la masse salariale, comme certains de leurs collègues le réclament chaque année.

Concernant l'affectation de ces excédents, ils partagent l'orientation priorisant les acquisitions foncières, le logement, les équipements des communes, le traitement des eaux pluviales, et ils aimeraient y voir un engagement à combler le retard considérable pris dans le renouvellement du réseau d'assainissement. Mais au regard de l'importance des inscriptions et des redéploiements, ils devront être attentifs à la consommation des crédits, et pour cela, ils souhaitent que soit établi, chaque année, un rapport simple indiquant la consommation des crédits affectés au BS.

Par contre ils sont critiques sur les affectations de dizaines de millions en réserves diverses, en augmentation de l'autofinancement, et en réduction d'emprunts, qui actent le recul de la dépense publique et de l'activité. Ils entendent, bien sûr, le discours permanent sur la « prudence » au regard des incertitudes que les politiques gouvernementales font peser sur le devenir financier des collectivités, mais ils se demandent si c'est par de l'auto rigueur financière, et non par une action revendicative déterminée que les élus Communistes et apparentés leur demandent sans succès, qu'ils desserreront ce carcan. Pire, ils estiment qu'on peut aussi s'interroger sur le fait de savoir si on n'encourage pas le gouvernement à pressurer les collectivités locales, dans la mesure où certaines d'entre elles peuvent afficher, comme la CUB, une belle santé financière apparente, même si c'est au prix d'une moins bonne réponse aux besoins des populations et des communes.

C'est pourquoi ils défendent l'idée qu'il faut tout faire pour améliorer l'exécution de leur budget et que, pour ne pas pénaliser les populations, une partie de ces excédents leur revienne par le gel ou la baisse des tarifs et des taxes.

Il souligne que c'est une exigence forte qu'ils porteront dans le prochain débat budgétaire.

M. CHAUSSET indique que les propositions présentées dans ce BS les satisfont globalement, et qu'ainsi, ils prennent acte de la poursuite de l'effort en faveur de la résorption des discontinuités cyclables et du logement.

Ils notent également avec satisfaction que ce BS comporte plusieurs volets qui constituent l'amorce de politiques innovantes en terme d'urbanisme, avec l'appel à projets - 50 000 logements, de politique cyclable, avec l'étude politique vélo, et de développement durable avec l'AMO agenda 21 et la communication sur le plan climat.

Ils voteront donc ce BS, tout en rappelant toutefois trois points de vigilance pour le groupe des Verts Europe Écologie. En effet, en ce qui concerne le développement économique, le BS acte des crédits supplémentaires pour les aides économiques aux entreprises, et si le développement économique est une de grandes compétences de la CUB, il leur semble que des propositions concrètes devront être faites afin d'optimiser l'intervention de la CUB en la matière et à ce titre, ils attendent beaucoup du plan d'actions du schéma de développement économique qui est en cours d'élaboration.

En ce qui concerne les crédits de voirie, leur position est connue, néanmoins il rappelle que sur ce point, il leur semble que la CUB doit mettre à plat sa politique voirie, afin de faire mieux avec moins.

Enfin le BS 2010 acte 10 M€ pour abonder les crédits pour les acquisitions de réserves foncières, ce qu'il estime une bonne chose, mais il leur apparaît urgent d'avancer sur la question de la stratégie de notre agglomération en matière foncière, et de débloquer ce dossier rapidement.

Pour conclure, nul n'ignore que le devenir de notre collectivité s'inscrit dans une équation délicate, tant sur le plan de ses finances que sur celui de son avenir institutionnel, tandis que leurs marges de manœuvre pour les années à venir sont contraintes, c'est pourquoi il leur faut rester vigilants quant à la bonne santé de leurs finances, et anticiper la métropole de demain, tant en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre en lien avec les engagements internationaux que leur plan climat devra décliner à l'échelle locale, que

de capacité d'accueil d'une nouvelle population, et des enjeux de mobilité qui en découleront nécessairement.

M. BOBET note que **M. FREYGEFOND** a présenté les ouvertures de crédits, et qu'il en est une qui a été manifestée par lettre du 23 juin de leur président de groupe **Alain JUPPE**, concernant ce qui pourrait être affecté à ce qu'ils appellent un fonds conjoncturel d'accessibilité.

Il considère que l'on a trop tendance à penser, et il rejoint les propos tenus il y a quelques instants par **M. SOLARI**, que le handicap est seulement moteur, ce sigle PMR des personnes à mobilité réduite étant horrible et très réducteur à son avis, car le handicap peut être sensoriel, visuel, auditif et autres. Il souligne que ces 10 M€ ne seraient pas de nature à être abondés dans des crédits de voirie, et pourraient très facilement trouver preneur dans des équipements simples, de type signaux sonores aux carrefours, plaques tactiles ou bandes rugueuses sur les trottoirs.

Il pense que l'on peut démarrer une certaine pratique dans ce domaine, où quelques travaux seraient les bienvenus, et cela pourrait être mis en place rapidement, sans partir dans de grands schémas d'orientation qui durent des années, et qui ne sont pas efficaces en réalité.

Ils demandent donc à **M. le Président** de bien vouloir accepter, comme il l'avait fait l'an passé pour la voirie précisément, cette inscription de 10 M€ sur ce fonds conjoncturel d'accessibilité qui marquerait leur vraie volonté d'aller dans le sens de la loi d'une part, et dans le sens de la prise en compte de toutes les personnes handicapées qui ne sont pas que motrices, répète-t-il.

M. FREYGEFOND voudrait tout d'abord simplement dire en réponse à **M. GALAN** sur la situation et la consommation des crédits, qu'il y a un point qui est fait en commission des finances, mais plus particulièrement dans le cadre des conférences budgétaires. Et il est toujours étonné de voir cette envie de l'ensemble des **Vice-Présidents** qu'il va rejoindre avec plaisir au mois de septembre, de demander des crédits supplémentaires, alors que les crédits, souvent, ne sont pas encore consommés, comme on peut le voir, notamment sur les crédits qui ont été mis en réserve l'année dernière que l'on va commencer à dépenser cette année, à l'issue de ce vote.

Sur le discours de la prudence qui leur est reproché par rapport aux emprunts et à la baisse des emprunts, il indique que c'est simplement une volonté de baisser le recours à l'emprunt pour pouvoir investir davantage et mieux demain, car ils ont de grands projets sur le territoire qu'il faudra financer avec beaucoup moins d'aides de la part de l'État, comme on le sait. Il pense donc que ce n'est pas un discours de prudence, mais que c'est surtout un discours réaliste par rapport aux ambitions que cet établissement porte.

Sur la demande du groupe Communauté d'Avenir et de **Patrick BOBET**, il voudrait simplement rappeler qu'ils ont pu voir que dans la proposition il y a 1 132 000€ qui vont être affectés en plus au fonds de proximité, et il partage avec **M. BOBET** le souci qu'il ne sert à rien de voter une nouvelle ligne de crédit supplémentaire que l'on aurait du mal à appliquer de manière immédiate. Mais il pense que peut-être cette enveloppe de 1 132 000€ qui va être affectée au fonds de proximité, pourrait notamment servir, dans le cadre de ce qui leur est demandé, à réaliser des opérations toutes simples dans leurs

communes liées à l'accessibilité. Il indique qu'en tout cas, c'est la proposition qu'il a faite à M. le Président et qu'il fait aujourd'hui. Il précise qu'il y a une différence entre 10 M€ et 1 132 000€, et qu'il appartiendra maintenant à M. le Président de trancher et de répondre à leur demande.

Sur la politique foncière, il voudrait quand même rajouter, pour répondre à Gérard CHAUSSET, que la CUB a fait un effort considérable l'année dernière, car ils avaient rajouté 20 M€, et ils rajoutent cette année 10 M€.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'effectivement, on a quand même un taux de consommation des crédits qui n'est pas satisfaisant, et il faut que l'on revoie cela, sachant que cela a aussi participé de sa décision de faire passer le projet d'administration tout à l'heure, parce qu'il ne faut pas que l'on attende, mais que l'on s'aligne bien.

Il tient à remercier le service des finances, Ludovic FREYGEFOND et les différents services et les Vice-Présidents, parce que l'on a un BS qui correspond bien aux orientations politiques, et qu'on voit bien que, sur le foncier, l'habitat, et le développement durable, on y va fortement.

Sur le foncier, il fait observer qu'on rajoute beaucoup de crédits. Il rappelle qu'il y a eu un premier rapport en Bureau, et qu'il va bien valoir que l'on stabilise leurs stratégies foncières, et il répète ce qu'il a dit la semaine dernière à Eysines, à savoir que la stratégie foncière, ce n'est pas que l'établissement public foncier, qui est fait pour les investissements à moyen ou long terme, et il faut que l'on résolve dans l'intervalle, surtout que l'on a de grandes ambitions en terme d'habitat.

Ensuite, pour répondre à Gérard CHAUSSET sur le développement économique, il indique que, de toute façon, on va adopter avant la fin de l'année le schéma métropolitain de développement économique, et qu'il y aura cette problématique là.

Pour répondre à la demande de M. BOBET, il pense que c'est compliqué de rajouter 10 M€ de crédit à un moment où l'on ne les consomme pas forcément, et s'ils ne peuvent pas tout à fait être d'accord sur tout, en revanche il le rejoint sur le fait qu'il y a des travaux que l'on peut faire assez rapidement. Il signale qu'avec Mme LIRE et M. BENOIT, ils avaient regardé le dispositif de traversée pour les personnes aveugles qui était assez intéressant, et on a plusieurs dépenses imprévues qui sont inscrites. Il ajoute qu'il peut y avoir des décisions modificatives, et qu'il est donc tout à fait prêt à ce que dans les mois qui viennent, on fasse un effort significatif, parce qu'il avait été un peu étonné de voir que l'on était sur une planification de plusieurs années. Il se dit prêt à multiplier par deux ou par trois, et pour que l'on fasse pour cela des DM, mais l'ensemble des 10 M€ est une somme qui lui semble trop importante.

Puis il met aux voix ce budget supplémentaire.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe Communauté d'Avenir
s'abstient

M. FREYGEFOND

2010/8/ 44 Partenariat avec l'INTA - Autorisation d'adhésion et de versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il s'agit d'une association présidée par quelqu'un de haut niveau, qui est la directrice de la stratégie à la RATP, qui propose dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0, de passer une dizaine de jours sur l'agglomération avec un certain nombre de consultants, et de faire 70 auditions pour produire un rapport d'orientation prospective sur l'agglomération bordelaise. Il souligne qu'il y avait eu quelques interrogations en commission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/8/ 57 Direction des Systèmes d'Information - Schéma communautaire pour une administration numérique partagée ou Schéma directeur des systèmes d'information communautaires 2010-2014

Mme ISTE ayant donné lecture du contenu du rapport, **M. le Président Vincent FELTESSE** intervient pour signaler qu'il ne va pas se faire des amis en disant ce qu'il va dire, mais il connaît le talent des DSI pour accroître leurs effectifs. Il rappelle qu'il avait été indiqué en Bureau que l'on retirait les deux créations de poste.

Mme ISTE lui répond que **M. le Président** lui avait indiqué qu'on les créerait en interne, et qu'elle pense qu'on peut quand même en parler, car si on veut qu'il accompagne bien le projet, il faut qu'il soit important comme pôle, car c'est très transversal.

M. le Président Vincent FELTESSE insiste sur le fait que c'est très transversal, à effectif constant.

M. GUICHOUX tient à remercier pour le travail accompli les services, les responsables, les agents, la direction générale, la DSI, et aussi les élus membres du groupe de travail qu'il a eu le plaisir d'animer.

Il indique que la Communauté va se doter d'un SCANP, le choix de cet acronyme étant totalement volontaire et chaque mot ayant son importance, sachant qu'autrefois, on disait schéma directeur informatique. Comme **Michèle ISTE** le rappelait, il souligne qu'il s'agit d'un plan stratégique qui va leur permettre de piloter, développer, améliorer et consolider leur système d'information et leur outil informatique. Il ajoute qu'en fait, il faut qu'ils se souviennent tous qu'un système d'information n'est jamais figé, et tout cela, bien sûr, au service de leurs missions et de leurs métiers.

Il confirme que cela comporte 12 programmes pour créer une dynamique, car la CUB, comme toute organisation d'aujourd'hui, doit exploiter au maximum son potentiel informationnel. Il souligne que ce fut un chantier très participatif, avec de nombreux interviewes, des réunions, des ateliers thématiques, et 12 mois de travail avec 200 demandes qui sont sorties des services. Ils ont ainsi constaté leurs forces et leurs

faiblesses, se sont comparés à d'autres métropoles françaises et européennes, et ils ont aussi observé des expériences novatrices.

Il indique que s'ils votent ce SCAN, ils vont maintenant renforcer leur pilotage, leurs méthodes d'évaluation de leurs politiques, de leurs processus, de leurs projets, et vont, comme cela a été dit largement par certains de ses collègues, améliorer la transversalité, le partage de l'information tant en interne qu'en externe, amplifier leur relation aux communes, aux citoyens, à leurs partenaires institutionnels mais aussi économiques, et surtout exploiter les opportunités des nouvelles technologies. Il insiste sur le fait qu'ils ne vont pas faire de la techno pour le plaisir d'en faire, mais que l'expérience des logiciels libres sera une passionnante occasion de partager et ils pourront réfléchir aux outils de mobilité qui ne font pas que piloter des drones, de géo localisation, et ils veilleront bien à la sécurité, car quand on ouvre son système d'information, il faut être vigilant, et surtout intégrer la dimension humaine dans ce projet. Il souligne que c'est l'objet du programme N° 2, car rien ne se fera sans les agents, et sans leur formation à ces outils.

Il incite donc à rester innovants, à être observateurs des autres, en particulier de toutes les start-up qui « bossent » formidablement dans notre agglomération, pour un système d'information qui contribue à une bonne administration, et aussi à une belle image de notre agglomération.

Mme CURVALE souhaite intervenir par rapport au logiciel libre et au déploiement d'open office, pour montrer l'usage qu'ils vont faire de leur argent public, et surtout les autres avantages.

Elle fait observer que la CUB, c'est actuellement 1700 postes, et qu'ils ont payé en licence Microsoft, sur une période de trois ans, 450 000€, qu'ils ont aussi 150 000€ par an, toujours pour Microsoft, pour une assurance qui permet d'évoluer et de changer de version, plus les coûts d'administration Windows, qui sont également de 50 000€ par an.

Elle souligne qu'ils votent aujourd'hui un marché d'accompagnement des utilisateurs et que, au lieu de payer des licences ou la possibilité de changer de version, mais toujours en restant chez Microsoft, on va désormais payer du service, investir dans les femmes et les hommes qui travaillent à la DSI, dans de la formation, et celle aussi des utilisateurs, et surtout, on donne la possibilité de mutualiser avec d'autres collectivités. Elle précise que ce mot a été évoqué par M. GUICHOUX, et elle en signale l'aspect important, car cela va leur permettre d'avoir réellement des logiciels adaptés à leurs besoins, et que l'on peut facilement mutualiser avec d'autres collectivités, et on est donc aussi sur des économies d'échelle.

M. ROUVEYRE voudrait également remercier M. GUICHOUX de son animation, puisqu'il participait à ce comité de pilotage avec Laure CURVALE et d'autres collègues, car il a trouvé que les discussions y étaient intéressantes. Pour revenir au logiciel libre, il indique que cette délibération porte sur la manière dont la Communauté, en tant que telle, s'approprie cette problématique et comme Laure CURVALE l'a bien dit, cela va aboutir à des réductions de coûts, mais bien entendu, ce n'est pas la seule chose, puisque cette délibération amorce une révolution culturelle en matière d'appropriation de ces logiciels. Il pense que le second volet qui devra les occuper dans le reste de la mandature et bien au-delà, c'est les logiciels libres au service des citoyens.

Le logiciel libre en tant que tel peut leur permettre d'innover en matière de service public, car il y a sans doute une occasion à saisir pour rester dans la marche de l'histoire, de se saisir de ces outils pour, peut-être, participer à cette société de l'ouverture. Il rappelle que Internet dans les années 80, est né de logiciels libres, et qu'aujourd'hui, 90% de l'infrastructure soft, c'est du logiciel libre, et on peut donc véritablement imaginer dans chacune des directions de la Communauté, l'utilisation de ces logiciels. Cette délibération est donc une première étape qui, à son avis, va dans un très bon sens.

Mme ISTE trouve que c'est un très bon plan qu'on doit continuer à mettre en oeuvre avec, comme elle a bien entendu, les moyens humains dont on dispose.

M. le Président Vincent FELTESSE ajoute que la délibération est rédigée dans ce sens. En tout cas, il remercie Jacques GUICHOUX, tous les élus qui ont participé, tous les services qui sont derrière. Il souligne que c'est à la fois un schéma stratégique, avec une partie logiciel libre qui a un intérêt financier mais pas seulement, et c'est une manière de voir les choses qui est quand même plus qu'intéressante, à un moment où l'on accueille les rencontres mondiales de logiciel libre sur Pessac, Talence et Bordeaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2010/8/ 60 Gestion de la fourrière automobile intercommunale - Transfert de compétence - Décision

M. OLIVIER rappelle que le projet d'aménagement d'urbanisme relatif aux bassins à flot à Bordeaux leur impose de supprimer leurs installations qui servent de fourrière, et qu'il leur sera fait des propositions dans quelques mois en ce sens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON P/ M. PIERRE

2010/8/ 61 Lutte contre les inondations fluvio-maritimes - Adhésion de la CUB au SMIDDEST - Fixation de la contribution - Décision - Autorisation

M. PUJOL note, tout d'abord, qu'on parle du référentiel inondation Gironde qui est un outil à priori important, mais à priori aussi très secret, car il n'y a pas moyen d'obtenir les éléments contenus dans ce référentiel ni de pouvoir analyser le bien fondé de cet outil. Il demande officiellement à M. le Président une nouvelle fois au cours de cette séance, la transmission de tous les éléments en leur possession qui leur permettent de prendre ce RIG comme référence, et surtout connaître et comprendre le nouvel élément de référence qui s'applique sur le territoire communautaire et qui, à priori, s'appelle référence type tempête 99, qui supprime ou remplace l'évènement pris jusqu'alors comme référence.

Il relève qu'il est dit aussi, dans le corps de cette délibération, que les partenaires SYSDAU et autres, allaient élaborer une part du schéma de gestion du risque, dont une partie permettra de valider les principes de solidarité des territoires entre eux.

A son avis, il serait intéressant de connaître déjà ces principes de solidarité avant qu'un comité de pilotage restreint se permette de les valider, et, de plus, si la solidarité sur les territoires existait réellement, il estime que cela serait pas mal et même très bien. A ce

jour, il faut savoir que certains sont beaucoup plus solidaires que les autres, et il sait de quoi il parle, car il a constaté aussi que la solidarité ne permettait pas souvent d'améliorer des finances publiques, et donc le service rendu au public mais, par contre, ceux envers qui la solidarité s'exerce, profitent de ses effets sans s'émouvoir que ceux qui en sont à l'origine n'y trouvent pas du tout, ou pas forcément, leur compte.

Enfin, il ajoute qu'il leur est demandé d'adhérer au SMIDDEST qui a, entre autres, la charge du SAGE Estuaire, dans lequel le territoire communautaire est complètement intégré, d'où l'importance, en raison de la vulnérabilité de notre territoire au risque d'inondation, d'être partie prenante dans le pilotage des travaux menés par ce syndicat.

Par contre, il semblerait que la CUB veuille adhérer d'une façon modeste, qui leur permettra seulement d'avoir un délégué et M. le Président comme représentant de cet établissement dans le comité syndical, alors qu'en doublant leur participation, c'est-à-dire 110 000€ au lieu de 55 000, ils pourraient se porter à hauteur des deux départements représentés dans ce syndicat. Il pense et il affirme que notre territoire le mérite.

Aussi redemande-t-il, mais à priori, le refus vient du SMIDDEST, que la Communauté puisse participer à hauteur de 110 000€ et être représentée à la hauteur des deux départements qui le composent. Il considère que les raisons de ce refus seraient intéressantes à connaître, parce qu'il ne comprend pas du tout pourquoi il y a une peur que la CUB soit représentée à sa juste valeur ou sa juste hauteur, et à la juste importance de ces événements qui peuvent se dérouler sur son territoire dans le cadre de ce syndicat.

Si ce n'est pas possible, et si ce n'est pas accepté dans ces conditions là, il ne voit pas comment il peut accepter cette délibération.

M. TURON rappelle que ce n'est pas lui qui devait être le rapporteur direct, puisque celui qui devait rapporter est absent, alors qu'il a suivi de beaucoup plus près cette discussion pour l'adhésion. Il pense que c'est un premier pas qu'il faut officialiser le plus rapidement possible, parce que c'est le SMIDDEST qui, d'après la dernière réunion qui a eu lieu à la préfecture, va être maître d'ouvrage pour les dossiers. D'autre part il estime qu'il vaut mieux prendre deux places en espérant pouvoir en obtenir quatre, que zéro.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que la raison est que les collectivités participant au SMIDDEST ont déjà délibéré sur deux représentants, et on adhère donc, puis on cherche à faire évoluer de l'intérieur, ou alors on n'adhère pas. Compte tenu de l'urgence, il pense qu'il vaut mieux adhérer.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. PUJOL s'abstient

M. ROSSIGNOL
2010/8/ 62 Résorption du réseau des discontinuités cyclables - Programmation
2009-2010 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT**2010/8/ 63 Plan santé et sécurité pour le service de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Adoption - Décision**

Mme MELLIER précise que les élus Communistes et apparentés se félicitent qu'enfin, un tel plan, visant à la santé et la sécurité, soit mis en œuvre pour ce service très accidentogène, alors que l'obligation d'évaluation des risques professionnels date de 2001. Ils se félicitent aussi du début de la mise en œuvre de la recommandation R 437 sur la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Elle estime que sur ces deux démarches, on commence, avec ce projet de délibération, et on devra continuer, à mettre en œuvre toute une série de mesures contribuant à la santé des agents. Elle fait observer que le chantier qu'ils ouvrent est vaste, mais encore faut-il le prendre par le bon bout. Elle fait observer que la délibération les invite à prendre en compte la question, très douloureuse de la pénibilité de ces métiers, et s'il faut absolument le faire, il faut savoir comment, or ce rapport propose une prime sous le double objectif de reconnaître la pénibilité et de valoriser l'assiduité.

Ils ne sont pas d'accord, d'abord parce qu'ils ne voudraient pas que la pénibilité soit compensée, non seulement par une prime, mais aussi par un allègement du travail, ensuite parce qu'ils sont contre le critère d'assiduité, qui, en l'absence de règles d'évaluation, risque de les renvoyer sur une pénalisation de l'absence qui est essentiellement due à la maladie. Et dans ce cas, elle indique que l'on instaure un régime discriminatoire sur la base de la santé, ce qui serait illégal.

Elle estime qu'il est quand même paradoxal de reconnaître la pénibilité tout en sanctionnant une de ses conséquences dans l'arrêt de travail. Aussi demandent-ils que ce dossier soit reporté en septembre, au moins pour permettre une prise en compte de leur demande, sinon ils s'abstiendront.

M. SEUROT précise que dans son intervention, leur collègue a relevé, à juste titre, deux mots importants qui sont la pénibilité et puis l'assiduité, avec cette fameuse prime dans le cadre de l'assiduité.

Il indique qu'effectivement la pénibilité, par nature, est liée à l'effort fourni pendant le travail, et il redit, qu'ils en ont conscience, et que c'est le souci quotidien de la part de la direction et des élus. Il souligne que ce service impacte des agents dans leur santé, leur sécurité, et on la reconnaît donc et on essaie d'adapter, par des formations, des recommandations, pour leur faire prendre conscience que leur métier est pénible, et qu'il faut faire attention.

Il souligne que l'assiduité, c'est la ponctualité, la régularité dans le temps de travail qui doit être réservée à la collecte, or lorsqu'il y a beaucoup d'absents, il faut y pallier. Il rappelle que l'absentéisme n'est pas forcément une continuité de maladie, puisqu'il y a des absentéismes de week-end ou de certains jours, qui font que l'on peut s'interroger. Il insiste sur le fait qu'une benne, c'est trois chauffeurs et deux ripeurs, et que lorsque l'on est dans l'obligation permanente de mettre cinq agents pour palier cet absentéisme, les agents eux-mêmes demandent que soit reconnue leur assiduité au travers du paiement d'une prime dont ceux qui ne sont pas présents ne bénéficient pas. Il sait bien qu'on dit

qu'on va leur donner une prime pour les faire travailler plus, mais ce n'est pas cela, souligne-t-il, car on leur donne une prime parce qu'ils font un travail qui est pénible et qu'ils le font correctement.

M. GUICHARD indique qu'il n'aurait vraiment pas voulu entendre **M. SEUROT**, et qu'il va, personnellement, continuer à s'abstenir, c'est-à-dire ne pas voter contre, parce que, en effet, cette délibération comporte des éléments forts favorables, mais quand il entend le Vice-Président au personnel tenir ces propos, il signale que c'est un vote abstention parce qu'il est fidèle à la décision de son groupe.

M. le Président Vincent FELTESSE lui rappelle qu'ils ont discuté hier, en Bureau, de l'abstention positive et négative, et note que là, c'est une abstention négative.

M. GUICHARD le lui confirme, et lui demande de pouvoir voir cela en septembre, car cela ne serait pas trop mal de pouvoir prendre le temps d'en discuter ensemble.

M. SEUROT ne veut pas rentrer dans un débat qu'ils ont eu avec l'ensemble des représentants du personnel, et rappelle qu'ils sont demandeurs sur la DOE, et ils disent qu'ils doivent assurer un service qui est difficile, surtout dans l'hyper centre de Bordeaux, et ils réclament que soit reconnue cette pénibilité au travers d'une prime qui a été discutée avec eux et accordée.

M. le Président Vincent FELTESSE propose de maintenir cette délibération, mais en revanche de revoir les choses, et éventuellement, on passera un bout d'amendement plus tard.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés s'abstient

M. SEUROT

**2010/8/ 65 Indemnité de départ volontaire dans la Fonction Publique Territoriale -
Décision - Autorisation**

M. GALAN souligne que cette délibération leur propose d'instaurer dans le fonctionnement de cet Etablissement, « l'indemnité de départ volontaire », qui est une disposition dénoncée par l'ensemble des syndicats du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.

Les élus Communistes et apparentés ont bien entendu et lu le rapport présenté avec les raisons particulières et les dispositions restrictives à la mise en œuvre de cette nouvelle disposition décidée par le gouvernement, mais ils se demandent si on peut mettre le doigt dans un engrenage d'une des nouvelles dispositions statutaires qui visent à démanteler le statut de la fonction publique territoriale. Ils faisaient remarquer, lors de l'adoption du projet d'administration, qu'il n'y avait pas eu, au cours des dernières années, de gestes forts de ce Conseil allant dans le sens de la conquête de nouveaux services publics et de la promotion du statut des fonctionnaires, et ils constatent qu'à l'évidence, cette décision va dans le sens opposé.

Il indique qu'ils voteront donc contre ce rapport.

Quant à s'interroger si ce vote conteste le droit d'un agent, titulaire ou de droit public, de faire le choix de quitter la fonction publique, ils répondent « certainement pas ! », car si une telle décision est vraiment bénéfique pour lui (y compris pour les cas concrets visés par cette délibération), ils demandent pourquoi l'y encourager par une indemnité ?

Ils estiment que les agents sont libres de démissionner de la fonction publique, mais que leur engagement politique n'est pas de les y inciter financièrement.

M. SEUROT lui précise que cela ne concerne que la restructuration du service des abattoirs, et pour peu d'agents, et il fait remarquer qu'il était normal de les accompagner, comme ils s'y étaient engagés, puisqu'on continue à recevoir individuellement tout le personnel, qu'il soit attaché à la CUB ou de l'extérieur.

M. le Président Vincent FELTESSE tient à rappeler qu'on a quand même réintégré Gertrude en régie, et que sur la question des abattoirs auxquels ils sont opposés, comme on sait qu'il y a quand même de nombreux gens qui n'ont pas la possibilité de réintégrer les services, c'est une opportunité qu'on leur offre, et la délibération ne porte bien que là-dessus.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés vote contre

M. TOUZEAU

2010/8/ 69 Cenon - Versement d'un fonds de concours pour l'accompagnement des espaces publics communaux du centre culturel et d'économie créative "Rocher Palmer" - Année 2010 - Autorisation - Décision

M. GUICHARD estime qu'il faut affirmer clairement que le projet (très avancé) d'un pôle culturel et de spectacle dénommé « Rocher de Palmer » a tous les atouts structurels, de programmation, et de gestion publique, capable de porter une offre culturelle de grande qualité ouverte sur le monde. Il ajoute que cette offre est d'autant plus remarquable qu'elle est située au coeur de populations trop souvent rejetées vers des projets culturels uniformes et à dimension unique de consommation.

Il souligne que ce projet multifonctionnel permet une visée qualitative, originale par la diversité de ses productions ainsi que des artistes, professionnels ou amateurs, et populations accueillis, et en ce sens, il doit vite prendre une dimension intercommunale, de gestion notamment, sens qu'il aurait du porter dès son origine dans le cadre du GPV (grand projet de ville). Il pense que les communes de la rive droite doivent devenir le socle de cette intercommunalité, permettant ainsi que le rayonnement régional de ce projet se réalise en ouverture et participation pleine et entière avec les populations des Hauts de Garonne.

Il fait observer que ce n'est pas cette dimension, cette visée, que propose cette délibération, s'enfermant encore une fois dans la forme concours, totalement discordante avec leurs règles de compétence, distorsion d'autant plus inacceptable dans un moment politique où le pouvoir sarkozyste met en cause les institutions territoriales, notamment en appui d'une refonte autoritaire de leurs compétences, et que l'on sent devoir se

développer ici à grande échelle, avec les contreparties qui se dessinent pour les communes, en lien avec l'investissement grand stade.

Les élus Communistes et apparentés se demandent quand ils auront une vraie réflexion, comme s'y était engagée la commission Sainte-Marie, sur le respect des règles légales et débouchant sur des orientations claires en matière sportive et culturelle. Il indique qu'ils sont disponibles pour l'étude d'une telle approche, mais tant qu'ils feront la politique du coup par coup, sans vision communautaire, ils s'opposeront à de telles pratiques, quelle que soit la qualité des projets concernés.

Il fait part de la non participation au vote de son groupe.

M. CHAUSSET considérant que l'on voit bien que l'on est, en fait, en plein sur le dossier de la culture, **M. le Président Vincent FELTESSE** lui fait observer que cela concerne de la voirie.

M. CHAUSSET estime que c'est effectivement de la voirie culturelle, et que la Communauté est en train de se doter d'une nouvelle compétence qui est celle des travaux concomitants, qui servent à l'accompagnement des compétences que l'on n'a pas. Au niveau du contenu du projet, il estime comme **Max GUICHARD**, qu'il s'agit d'un bon projet culturel, mais il rappelle qu'ils ne sont pas là pour donner leur avis puisqu'ils n'en ont pas la compétence, sauf que l'on va financer 450 000€ pour le parvis. Il en a parlé au Maire de Mérignac tout à l'heure, car le conservatoire départemental va se construire à la Maison Carrée, et ils vont aussi solliciter un fonds de concours pour son parvis.

Il pense que c'est quand même l'exemple d'un moyen détourné de participer à une compétence que l'on a pas, et de se doter notamment sur des équipements structurants, et il croit qu'il faut dire simplement qu'on utilise là le subterfuge du parvis pour allouer 450 000€ à cet équipement culturel, et qu'on peut tourner autour du pot autant qu'on veut. Il précise que son groupe votera pour ce projet, car ils ne veulent pas jouer les mauvais élèves, parce qu'ils pensent que ce dossier est intéressant, qu'il concerne la rive droite où il est bien qu'il y ait l'émergence d'un pôle culturel. Après on peut en discuter, mais que ce soit pour les équipements sportifs ou culturels, il considère qu'il faut arriver à crever l'abcès.

M. le Président Vincent FELTESSE les invite, au nom d'**Alain DAVID**, à l'inauguration du rocher de Palmer, qui aura lieu le 24 septembre, c'est-à-dire le jour de leur prochain Conseil, et ils pourront y partir en délégation, puisque ce sera un moment important.

Puis il informe ses collègues que cette délibération, identifiée par ailleurs, était dans le contrat de Cenon.

Il estime qu'il faut que l'on remette cela sur l'établi, et que l'on affine cela dans la commission conduite du changement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote

M. TURON**2010/8/ 77 BEGLES- Réalisation d'un sécheur de boues sur la station de traitement des eaux usées Clos de Hilde- Déclaration de projet**

M. CHAUSSET indique que son collègue M. ROSSIGNOL s'est absenté et qu'il devait faire une intervention qu'il propose de ne pas lire, mais de joindre au procès verbal.

L'intervention est la suivante :

« Les quantités de boues sont en constante augmentation sur la CUB grâce à l'amélioration de la dépollution des eaux usées avant leur rejet dans la nature, mais aussi du fait de l'augmentation de la population.

L'installation d'un sécheur de boues que nous actons aujourd'hui, couplé à la récupération du biogaz en amont, permettra de réduire ces volumes, de limiter les odeurs, d'en faciliter la manutention tout en fournissant l'énergie au sécheur pour fonctionner. Ces boues seront ensuite principalement destinées à la valorisation agronomique. Les élus verts et Europe Ecologie encouragent vivement ce type de projet particulièrement vertueux. Cependant, restons vigilants sur quelques points :

Les boues séchées ne doivent pas être destinées à alimenter l'usine d'incinération voisine d'ASTRIA, à moins d'être déclarées non-conformes à l'épandage agronomique. En effet, l'épandage des boues est la solution la moins coûteuse et la plus intéressante au niveau environnemental puisqu'elle permet la restitution de la matière organique dans des sols qui en manquent.

Les boues doivent être traitées en amont du séchage en « lot » pour pouvoir identifier d'éventuelles non conformités.

Mais il est également indispensable que la Lyonnaise des eaux soit plus active sur la prévention des déversements de produits chimiques à la source, grâce à une police du réseau d'assainissement et des actions régulières de sensibilisation auprès des usagers.

Enfin, les rejets émanant non seulement des entreprises industrielles mais aussi des TPE doivent être encadrés avec la signature de conventions et des contrôles accentués de la qualité de ces rejets dont le taux de conformité pour les industriels conventionnés était de 67% en 2009 »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST**2010/8/ 82 Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux à la Biennale de Venise.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE remercie ses collègues d'avoir maintenu le quorum et leur souhaite de bonnes vacances, après avoir rappelé que ce sont les meilleurs qui sont restés.

Puis il lève la séance à 13h.

Le Secrétaire de séance

M. TURON